

RÉPUBLIQUE DU
CAMEROUN
Paix -- Travail -- Patrie

RÉGION DU LITTORAL

DEPARTEMENT DE LA
SANAGA MARITIME

COMMUNE DE
NKONDJOCK



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace -- Work -- Fatherland

LITTORAL REGION

SANAGA MARITIME
DIVISION

NKONDJOCK COUNCIL

RAPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé de l'éducation et des services communaux de Nkondjock



Réalisée par
l'Institut Panafricain pour le Développement Afrique-Centrale (IPD-AC)
Appui technique et financier du Programme National du Développement Participatif (PNDP) en
collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)



Juin 2022

PRÉFACE

La décentralisation est consacrée par divers textes légaux et réglementaires qui définissent l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales décentralisées que sont la région et les communes. Il faut noter que la loi No 2019 /024 du 24 décembre 2019 portant code générale des collectivités territoriales décentralisées, tout en s'inscrivant dans l'esprit et gardant les principes régissant la décentralisation, non seulement les renforce mais encore elle donne une plus large autonomie aux CTD (art. 6 du CGCTD : « les CTD s'administrent librement » et art. 8 du CGTD « elles règlent librement les affaires de leur compétence ».De même , elle réaffirme et précise les compétences transférées par l'Etat aux CTD (art. 18 du CGCTD «l'Etat transfère aux CTD les compétences nécessaires à leur développement économique , social, sanitaire ,éducatif culturel et sportif ».Dans le cadre de transfert de compétences par l' Etat aux CTD , la loi explicite les matières faisant l'objet du transfert de compétences dans les secteurs sociaux de base tels que l'approvisionnement en eau(art. 157 du CGCTD), la population /services communaux et la santé (art. 160 du CGCTD) et l' éducation (art. 161 du CGCTD) .

Dans sa politique de renforcement progressif du processus de la décentralisation, le Gouvernement du Cameroun a mis en place, avec l'appui de ses partenaires techniques financiers, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) qui est un cadre d'implémentation des stratégies de développement en vue d'améliorer les conditions de vie des populations à la base. Dans le cadre de sa mission d'accompagner les communes, le PNDP a appuyé la commune de NKONJOCK dans l'élaboration du plan communal développement (PCD) qui est un outil de pilotage du développement de la commune, de la bonne gouvernance et de renforcement de la démocratie participative dans la mesure où sa confection offre l'opportunité d'associer les populations à identifier leurs besoins et à exprimer leurs profondes aspirations.

Le développement étant processus d'amélioration continue, une œuvre collective impliquant plusieurs acteurs à différent niveaux, il est donc inséparable de l'évaluation. Le déploiement de l'enquête de satisfaction du service rendu par l'offre de biens et services dans l'espace communal en vue de la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique (SCORE CARD) par le PNDP et ce, avec l'appui technique de l'OSC en l'occurrence l'IPD-AC qui a conduit cette opération, constitue un exercice d'apprentissage et de consolidation de la démocratie participative. En effet, cette enquête visant à capter la perception des populations sur la satisfaction de l'offre publique de service dans les secteurs sociaux de base tels que l'approvisionnement en eau, la santé, l'éducation et les services communaux doit mener, à court terme, à la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique. Par ailleurs, les résultats issus de cette enquête d'évaluation sont utiles pour identifier les dysfonctionnements, recueillir les desiderata des citoyens, initier les actions correctrices, fixer de nouveaux objectifs pour une meilleure performance.

En définitive ces résultats vont contribuer à asseoir le mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique (SCORE CARD). L'appropriation du SCORE CARD et sa pérennisation par une pratique régulière vont non seulement consolider la démocratie mais aussi donner tout son sens à la redevabilité des organes de direction de la commune.

Dans ce contexte, en tant que Maire de la commune de NKONDJOCK, je formule le vœu que contrôle citoyen de l'action publique (SCORE CARD) soit une pratique intégrée dans la gouvernance de l'espace communal pour une offre de services publics toujours améliorés.

RESUMÉ EXÉCUTIF

Le programme National de Développement Participatif (PNDP) est un cadre opérationnel des stratégies de développement mises en place par le Gouvernement avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers en vue de l'amélioration des conditions de vie à la base. Après deux phases jugées satisfaisantes, le PNDP a démarré une 3^{ème} phase de consolidation avec pour objectif notamment de renforcer les processus participatifs de développement au sein des communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et services socio-économiques durables et de qualité. A cet objectif est rattaché un indicateur relatif « **au nombre de communes ayant mis en place un mécanisme opérationnel de contrôle citoyen et d'accès à l'information** » qui a vu sa valeur cible passer de 160 à 360 communes. La mesure de cet indicateur repose particulièrement sur la réalisation d'un SCORE CARD qui est une opération d'évaluation de la satisfaction de l'offre des biens et service publics dans l'espace communal au terme de laquelle les communes élaborent des plans d'actions qu'elles mettent en œuvre en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations.

C'est dans ce contexte que le PNDP, avec l'appui technique des OSC dont l'IPD-AC, a lancé une enquête SCORE CARD dans la région du Littoral. Le présent rapport analyse les données de l'enquête menée dans la commune de NKONDJOCK par une équipe d'enquêteurs, du 4 au 11 juin 2022. Cette enquête a ciblé quatre secteurs sociaux de base notamment : le secteur de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et des services communaux. Les résultats de l'enquête permettent de faire les constats suivants :

Dans le secteur de l'hydraulique :

- L'insuffisance des équipements hydrauliques ;
- La non fonctionnalité d'une partie des équipements hydrauliques existants ;
- Le délai relativement long de remise en état de fonctionnement pour les équipements tombant en panne ;
- La forte proportion des ménages s'approvisionnant principalement à la source ou à la rivière ;
- La gestion insuffisante des points d'eau ;
- La faible implication des populations dans la contribution financière pour faire fonctionner les COGES.

Dans le secteur de la santé :

- Insuffisance du nombre de formations sanitaires avec pour conséquence l'éloignement des ménages par rapport aux FOSA ;
- Insuffisance du personnel entraînant la baisse de la qualité des services offerts par les FOSA ;
- Le coût élevé des soins.

Dans le secteur de l'éducation :

- Insuffisance du nombre d'écoles dans la zone rurale surtout au niveau des cycles maternel et primaire ;

- Insuffisance des salles de classes dans les différents cycles surtout primaire et secondaire;
- Insuffisance des équipements en termes de bancs à tous les cycles ;
- Insuffisance de manuels scolaires ;
- Insuffisance de la qualité de services éducatifs à cause de la présence irrégulière des enseignants.

Quant au secteur des services communaux les problèmes relevés portent sur :

- La non information de la population sur la programmation des activités de développement de la commune ;
- un faible niveau d'accompagnement des villages /quartiers par de la commune dans les actions de développement ;
- Une lenteur dans la délivrance de quelques documents.

En vue d'améliorer l'offre de biens et service relatifs à ces secteurs dans l'espace communal, un dispositif de suivi -évaluation participatif pour la conduite des changements est proposé ainsi qu'un plan d'action dans les secteurs cibles du scoreCard.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

CTD	Collectivités territoriales Décentralisées
CGCTD	Code Général portant Collectivités Territoriales Décentralisées
Art.	Article
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PCD	Plan communal de Développement
OSC	Organisation de la Société Civile
IPD-AC	Institut Panafricain pour le Développement , région Afrique Centrale
ODD	Objectifs de Développement Durable
OAL	organisations d'appui Locale
INS	Institut National de la Statistique
PCD	Plan communal de Développement
EEC	Eglise Evangélique du Cameroun
UEBC	Union des Eglises Baptistes du Cameroun
CC	Comité communal
FOSA	Formation sanitaires
COGES	Comité de gestion
ZD	Zone de dénombrement
MINEE	Ministère de l' Eau et de l' Energie
CAPI	Computer Assistant Personnel Interview
MINESEC	Ministère de l'Enseignement Secondaire
MINEDUB	Ministère de l'éducation de base
IPD-AC	Institut Panafricain pour le Développement , région Afrique centrale
COSA	Comité de Santé
ONG	Organisation non gouvernemental
CS	Centre de Santé
CSI	Santé de Santé Intégré
CMA	Centre de Santé Agrée
FOSA	Formations Sanitaires
FCFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique
APEE.	Association des Parents d' Elèves pour l' Education
SEPO	succès, Echecs, potentialités et Obstacles
CCAP	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
RDPC	Rassemblement Démocratique du peuple Camerounais
SDF	Social Democratic Front
UPC	Union des population du Cameroun.
PADDL	Programme d'appui à la décentralisation et au développement local.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1: Bilan de la collecte des données dans la commune de NKONDJOCK.....	17
Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune.....	26
Tableau 3.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune	27
Tableau 4.3 : Etat des lieux des services de l'éducation.....	28
Tableau 5.4 : Inventaire des services communaux	29
Tableau 6.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence.....	30
Tableau 7.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.....	33
Tableau 8.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence.....	35
Tableau 9.4 : proportion (%) des ménages utilisant une source d'eau publique	37
Tableau 10.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée	38
Tableau 11.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages	40
Tableau 12.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé	41
Tableau 13.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau	41
Tableau 14.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau	42
Tableau 15.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES	42
Tableau 16.11 : accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source.	44
Tableau 17.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence.....	51
Tableau 18.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin	52
Tableau 19.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction	53
Tableau 20.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable.....	51
Tableau 21.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans l'approvisionnement en eau potable Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence	52
Tableau 22.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence.....	55
Tableau 23.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé	56

Tableau 24.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.....	57
Tableau 25.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	58
Tableau 26.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	59
Tableau 27.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant	59
Tableau 28.23 Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.	61
Tableau 29.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.....	62
Tableau 30.25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence	64
Tableau 31.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence	67
Tableau 32.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire. .68	68
Tableau 33.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire pubic	68
Tableau 34.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pied pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté Selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence	69
Tableau 35.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement et le lieu de résidence.....	70
Tableau 36.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle.....	71
Tableau 37.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE et Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE.....	72
Tableau 38.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles.....	72
Tableau 39.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement.....	73
Tableau 40.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction	74
Tableau 41.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation	76
Tableau 42.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation.	77
Tableau 43.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service	80

Tableau 44.39 : Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal.	81
Tableau 45.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction	83
Tableau 46.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence	85

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Carte de localisation de la commune.....	21
Figure 2.1. Répartition (%) des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de.....	32
Figure 3.2. Répartition (%) des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.....	34
Figure 4.3.Type de point d'eau disponible dans le village/ quartier.....	36
Figure 5.4. Répartition (%) des ménages dans l'utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau.....	38
Figure 6.5. Répartition des ménages utilisant la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée	39
Figure 7.6 : Répartition (%) des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement	51
Figure 8.7. Proportion (%) des ménages ayant déclarés les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau.....	52
Figure 9.8 ci -dessous présente les causes de non satisfaction des ménages en matière d'approvisionnement en eau potable.	51
Figure 10.9. Proportion des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence.....	53
Figure 11.10. Répartition (%), dans la commune, des ménages selon le type de formation sanitaire et l'intensité d'utilisation pour la prise en charge.	55
Figure 12.11. Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé	57
Figure 13.12. Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.	60
Figure 14.13 Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour soins	63
Figure 15.15. : Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe	71
Figure 16.17 : Proportion des ménages non satisfaits des services de l'éducation selon le cycle de l'enseignement et la raison de non satisfaction.	75
Figure 17.18 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation	78
Figure 18.19 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction	83
Figure 19.20. : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale	86

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans son ambition de faire du CAMEROUN « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité, en 2035 », les pouvoirs publics disposent de deux principales boussoles à savoir : la stratégie nationale de développement 2030 et la vision 2035. Ces documents, en convergence avec les ODD en ce qui a trait notamment à :

ODD1-éliminer la pauvreté sur toutes ces formes ;

ODD2-permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ;

ODD3 - assurer à tous une éducation équitable, inclusive, de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie;

ODD5-garantir l'accès à tous des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement gérés de façon durable, constituent un cadre référentiel de la politique et de l'action gouvernementale ainsi que de la coopération avec les partenaires techniques et financiers au développement.

Parmi les stratégies retenues en vue du développement durable, la décentralisation constitue un pilier important.

Dans ce contexte, la décentralisation en tant qu'un mode de gouvernance tant au niveau territorial qu'au niveau administratif est inscrite dans divers textes législatifs à savoir :

- La loi constitutionnelle du 18 janvier 1996 qui consacre le Cameroun comme un Etat unitaire décentralisé organisé en région et en communes ;
- La loi N° 004 /018 du 22 juillet 2004 d'orientation sur la décentralisation ;
- La loi No 2019 /2019 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées qui réaffirme en son article No 5 que : (1) la décentralisation consiste en un transfert par l'Etat aux collectivités, de compétences particulières et de moyens appropriés ;(2) elle constitue l'axe fondamental du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local.

En vue d'implémenter le processus de la décentralisation, le Gouvernement du Cameroun avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers a mis en place PNDP. Celui-ci est un programme permettant d'assister le gouvernement camerounais dans une optique de croissance et de création d'emplois pour un développement durable des communautés rurales. Il vise également à définir et à mettre en œuvre des mécanismes pour responsabiliser les communes et leurs communautés à la base afin de les rendre actrices de leur propre développement, ceci dans le cadre du processus progressif de décentralisation.

Parmi les réalisations du PNDP dans le cadre de sa mission d'accompagnement des collectivités décentralisées, on relève notamment :

- Le cofinancement des communes dans l'élaboration/actualisation du Plan Communal de Développement avec l'appui des prestataires de services (Cabinet, OAL ou Consultants individuels) et la participation des représentants des services déconcentrés des ministères techniques au niveau local.
- L'administration, et ce dans ses phases II et III du programme, de l'enquête de satisfaction du service rendu par l'offre de biens et services dans l'espace communal en vue de la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique (SCORE CARD). La conduite de cette opération est confiée aux organisations de la société civile (OSC).

Dans le cadre de la mise en pratique de la bonne gouvernance dans les CTD caractérisée par la redevabilité, la transparence et la démocratie participative en vue de la promotion du développement local en tant que démarche qui pousse le citoyen à devenir un acteur engagé de son avenir, l'enquête SCORE CARD vise à recueillir auprès des populations les opinions sur la satisfaction de l'offre de services publics dans les secteurs sociaux de base dans la perspective de la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen des actions publiques réalisées sur le territoire national.

Quant au contrôle citoyen de l'action publique, il se définit comme toute action des citoyens et/ou des OSC qui vise notamment à : (1) apprécier la pertinence des projets et des moyens qui y sont affectés, (2) contrôler l'action publique et/ ou obliger les responsables à rendre compte aux citoyens.

L'enquête SCORE CARD menée du 4 au 11 juin 2022 dans la commune de NKONJOCK, Département de NKAM dans la Région du LITTORAL va permettre de disposer des renseignements sur les indicateurs liés à la non satisfaction de la population en rapport avec :

- Les services d'approvisionnement en eau ;
- Les services de la santé ;
- Les services de l'éducation ;
- Et les services communaux.

Il est indubitable que les informations issues de cette enquête vont permettre aux autorités d'avoir une appréciation sur l'ampleur des besoins et le niveau des aspirations de la population pour une meilleure orientation et priorisation des actions dans un processus participatif d'amélioration continue en vue de répondre aux desiderata des populations à la base.

La présentation des résultats de l'enquête SCORE CARD contenus dans ce rapport est structurée comme suit :

1. Preface
2. Resume exécutif
3. Introduction générale
4. Synthèse méthodologique de l'enquête
5. Offre publique et contrôle citoyen de l'action publique dans la commune de NKONDJOCK
6. Principaux constants relevés dans les secteurs cibles
7. Plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique
8. Conclusion et principales recommandations

Après la description du contexte et justification du SCORE CARD dans le cadre de la décentralisation, nous présentons quelques aspects de la commune dans laquelle les activités de ladite enquête se sont déroulées.

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 18 quartiers/villages de la commune de NKONDDJOCK. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiées, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 285 ménages dans la Commune de NKONDJOCK. Cette enquête s'appuie sur 15 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 19 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. Pour les Communes ayant moins de 20 grappes cartographiées dans l'échantillon des grappes sélectionnées, l'échantillon de 285 ménages à enquêter dans la Commune a été réparti dans chacune de ces grappes proportionnellement au nombre de grappes de la Commune contenues dans le shapefile.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZDi, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h .

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{\text{ème}}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h .
Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces

indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

C'est l'Organisation de la Société Civile (OSC) en l'occurrence, l' l'PD-AC, qui a été sélectionnée pour un lot de communes en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la commune appartenant à ce lot. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour

conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 4 au 11 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1.1: Bilan de la collecte des données dans la commune de NKONDJOCK

N°	GRAPPE	Localités/(villages/ quartiers)	nombre de ménages enquêtés	nombre de Ménages inhabités	nombre de refus	observations
1	1739	MOTOPOMPE	19	0	0	
2	1740	NDOKOMTO 1	15	2	2	
3	1741	NDOCKOUMA	19	0	0	
4	1742	QUARTIER NYLON	19	0	0	
5	1743	DEKOULE	18	0	0	1 ménage non trouvé
6	1744	NDOCKSAMBA	18	1	0	
7	1745	YAMISSANG	15	0	0	15 ménages enquêtés = Aux ménagées dénombrés
8	1746	MINE	16	0	0	3 non enquêtés suite au réajustement (*)
9	1747	MABOMBE	19	0	0	
10	1749	MOLOCK	17	0	2	
11	1750	SOHOCK	19	0	0	
12	1751	MAKITA DISPENSARE	17	0	0	17 ménagées enquêtés = aux ménages dénombres
13	1752	MATOUBE	19	0	0	
14	1753	KOUEDJOU	19	0	0	
15	1754	TAM	19			
			268	3	4	

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

(*) il était prévu 16 ménages pour 18 grappes, la non disponibilité des données cartographiques pour 3 grappes a amené l'INS à réajuster le plan de répartition des échantillons dans les grappes :19 ménages par grappes.

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de l'IPD-AC, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard,

(iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE KONDJOCK

II.1 Présentation de la commune

II.1.1 Situation administrative et historique

Dans les lignes qui suivent, il est décrit la situation administrative et historique qui retrace l'évolution et l'organisation de la commune de NKONDJOCK.

II.1.1.1. La situation administrative.

La commune de NKONDJOCK est une des 04 communes qu'englobe le Département du Nkam, Région du Littoral, Cameroun. Elle a été créée en 1970, de la scission de celle du Nord Makombé, suite au décret n° 69/588 du 29/10/1969 érigeant cet ancien poste administratif en Arrondissement. Cette commune s'étend sur une superficie d'environ 2000 km² recouvrant 50 villages répartis en villages autochtones (24), villages pionniers (17) et quartiers (9) de l'espace urbain. Ses limites sont : au Nord, l'Arrondissement de Ndobian, ; au Sud, l'Arrondissement de Yabassi, ; à l'Est, le Nord Macomb et à l'Ouest, l'Arrondissement de Baré-Bakem.

II.1.1.2. Situation historique

Selon l'histoire orale, l'espace géographique de l'actuelle commune de Nkondjock fût une vaste étendue de forêt vierge et de terres agricoles inhabitées dénommé Mbang. Ce nom vient du fondateur de ce grand village dont les ancêtres furent des Log-mpo'o originaires de Ngoglitouba

Quant au nom Nkondjock il procède du mot élong zock qui signifie « village des éléphants » en langue Mbang ; en effet autrefois cette zone regorgeait éléphants.

Suite à l'arrêté n° 616 du 31/10/1952, le poste administratif de Nkondjock est créé. Il est successivement dirigé par M. Michel LANDRY(1952), M. Gerges GIREAUD(1953-1954), M. Jean BROUTOT(1955-1957). A la même époque, naquit le projet de création d'une aviation pour le ravitaillement de Nkondjock encore enclavé. Il s'en suit alors l'amorce d'un véritable changement du paysage géographique. Mais ce projet qui était localisé tout près de l'actuel site abritant la centrale électrique d'AES/Sonel connut un échec. A la même époque pré indépendance, des maquisards venus des régions Bamileké tentent de s'accaparer des terres de cette localité mais durent faire face à la résistance des autochtones. Et par la suite, un contingent d'hommes de l'armée envoyés par l'administration en place réussit à repousser les maquisards et une sorte de paix et stabilité s'installa. . En 1962, Monsieur EYENGUE Hans Roger est nommé comme administrateur du District de Nkondjock. Sous cette nouvelle ère, va naître le projet de création de la route Bafang-Nkondjock-Yabassi plus connu sous le

nom « opération Yabassi – Bafang ». A la faveur du Décret n° 69/588 du 29/10/1969 le District de Nkondjock est érigé en Arrondissement dirigé par M.Hans Roger EYENGE qui est nommé comme Administrateur. Une politique gouvernementale est alors mise sur pied pour inciter les populations à s'installer sur les terres fertiles de Nkondjock. Cette politique consistait en une dotation individuelle de 4 ha de parcelle agricole et 2 ha de parcelle d'habitation, le tout ajouté à 5 années d'exonération d'impôts. C'est dans cette perspective qu'arrivent des allogènes venus pour la plupart de la région de l'Ouest Cameroun. Cette population allogène en croissance va constituer des villages pionniers au sein desquels, des Présidents de comité de direction seront nommés par l'administrateur en place avec rang et prérogative de chef de village. Suite à l'explosion démographique, le gouvernement camerounais crée la Société de Développement du Nkam (SODENKAM) qui sera chargée du développement social et infrastructurel de base de la localité jusqu'à sa fermeture en 1989.(source : *PCD de NKONJOCK*)

II.1.2 Situation démographique

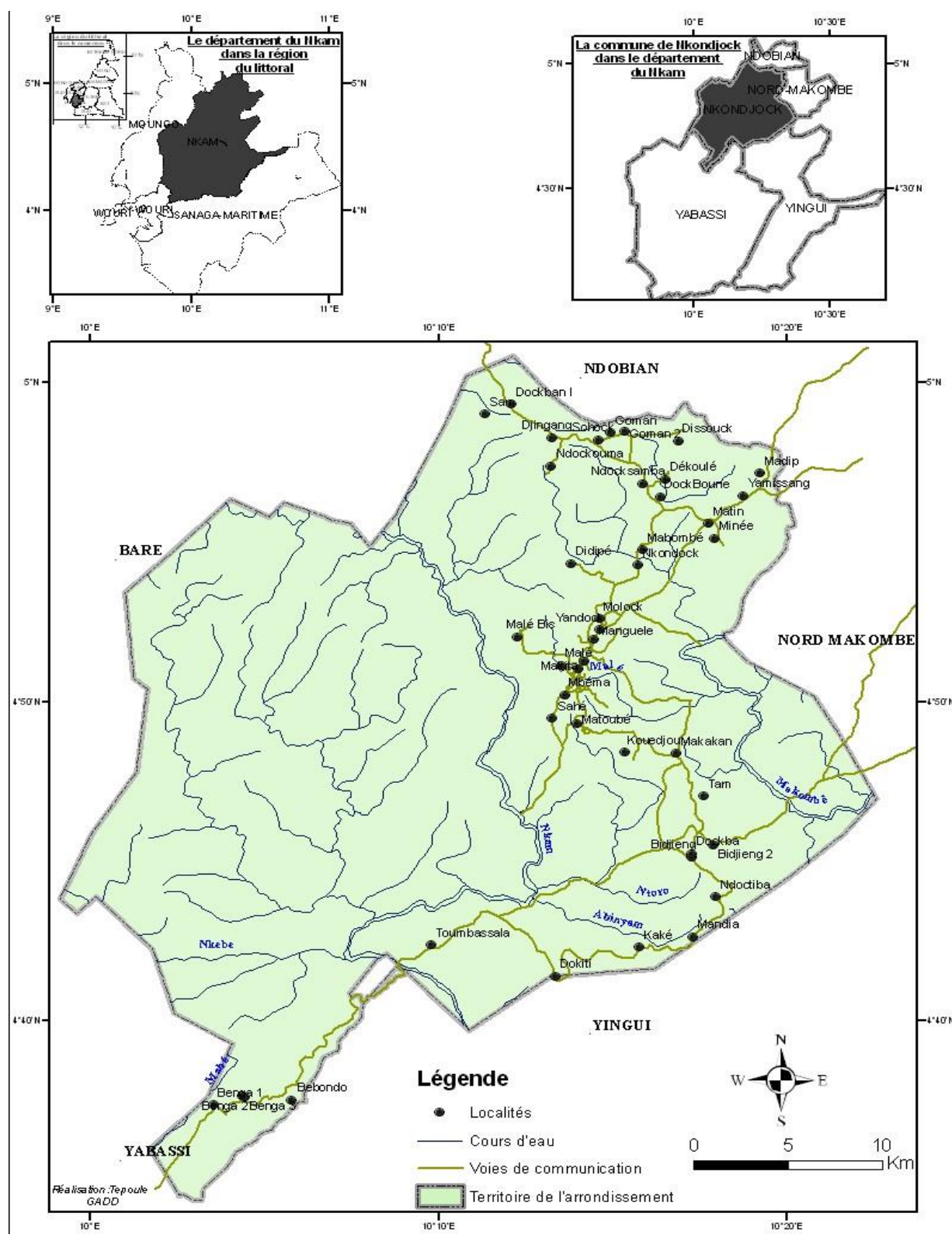
Les deux ethnies autochtones dans la commune de Nkondjock sont celles qui forment les cantons Mbang et Badem. Elles cohabitent pacifiquement et en toute harmonie dans cet espace géographique avec non seulement des allogènes tels que les Diboum, les Bassa, les Bakoua, les Mbiam, les Moya, les tongo les Bamiléké, les Bété, les Djakiri, les Woum, les Metah, les Haoussas, mais aussi des expatriés (Nigériens et Maliens). Ces allogènes se sont installés à Nkonjock pour des raisons diverses : la pratique des activités agropastorales, la pratique du commerce, l'exercice des fonctions administratives et le mariage

II.1.3 Situation géographique

La carte ci-après présente la localisation géographique de la commune de NKONDJOCK.

Cette commune se situe entre 4° et 5° de latitude Nord et entre 10° et 10°25'

Figure 1: Carte de localisation de la commune



A. Le climat

Le climat dans l'Arrondissement de Nkondjock est de type équatorial (ou tropical humide) uni modal avec deux saisons : une courte saison sèche (de novembre à mars) et une longue saison de pluie (de mars à novembre). La température moyenne annuelle se situe entre 22 et 28°C. Les précipitations annuelles oscillent entre 1800 et 2000 mm.

B. Les Sols

Les sols de la commune sont meubles et bruns caillouteux ou ocre par endroit, puis latéritiques jaunes vers les sommets de collines et plateaux à dominance argilo-volcaniques sur d'autres. Dans les zones de bas-fonds ils sont hydromorphes, riches en humus et favorables à la pratique des cultures vivrières et maraîchères.

C. Le relief

Le relief sur le territoire communal est quant à lui accidenté. Il résulte d'une succession de collines aux allures de montagnes, jonchées de plateaux mais aussi des microplaines dont les altitudes moyennes minimales et maximales sont de l'ordre de 200 m et 700 m respectivement.

D. L'hydrographie

A l'exception des fleuves Nkam et Makombè qui sillonnent en partie le territoire communal, le réseau hydrographique de la commune est constitué de en majorité des cours d'eau saisonniers tel que Mandia, Ntoro, Milé Abiyam, Mahè et Malè.

L'espace urbain est arrosée de plusieurs petits cours d'eau à usage domestique dont kanya'a, dirop, jhoasem, lipbo, feubeu, forgeron à Mbéma, etc.

E. La flore

La flore de la commune de Nkondjock présente à plus de 80% un paysage de forêt secondaire renfermant plusieurs espèces d'arbres (le Bubinga, l'Iroko, le Fraké, le Bilinga, le moabi, le Moubingui, l'Atui, l'Azobé, le Funtoumia, etc.), représentées dans tous les villages et en majorité dans la partie Sud et Ouest. Le reste du domaine végétal communal étant constitué de savane arbustive et herbacée, et de plantes agricoles cultivées aussi bien pérennes (le cacao, le café, la banane-plantain, les palmiers à huile et les cocotiers) que vivrières (maïs, le haricot, le soja, le manioc, les arachides, le concombre...).

Les peuplements végétaux de raphias et les cultures maraîchères disséminés sur le territoire communal, se retrouvent le long des cours d'eau et dans les dépressions humides.

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

La commune de NKONJOCK compte plusieurs ethnies décrites plus haut et qui vivent en harmonie.

Les principales activités économiques qu'exercent la population dans la commune sont : l'agriculture (produits vivriers et de rente : cacao), l'élevage, le commerce, l'exploitations des produits forestiers, l'exploitation artisanale des carrières, l'artisanat et les transports.

Au sein de la commune de Nkondjock plusieurs obédiences religieuses sont présentes. Il s'agit : des catholiques, des Evangélistes (EEC), des Batistes (UEBC), des Apostoliques, des Musulmans, des Eglises réformées (vraie églises de Dieu, pleine évangile, Eglise du 7^{ème} jour, Témoin de Jéhovah).

II.2. Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

La décentralisation est un mode de gouvernance des entités territoriales. Elle est consacrée par divers textes législatifs et réglementaires et à travers ceux-ci, l'Etat reconnaît une autonomie administrative et financière aux CTD et de ce faits leur transfère certaines compétences.

En effet la loi no 96/06 du 18 janvier 1996 en son article I^{er} alinéa stipule que la République du Cameroun est Etat unitaire décentralisé. Les dispositions de de l'article 3 alinéa 2 de la loi no 2004 /017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation précisent que la décentralisation constitue l'axe fondamental de la promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance. Quant à la loi no 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes en son article 3 elle précise que la commune a une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations.

Dans l'esprit des lois suscitées, la loi no 2019 /024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales énonce en son article 17 que l'Etat transfère au Collectivités Territoriales les compétences nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire, éducatif et sportif . De même l'article 18 de cette loi précise que les collectivités territoriales exercent ; à titre exclusif, les compétences transférées par l'Etat.

S'agissant des compétences à transférer aux CTD en rapport avec les services sociaux de bases, la loi no 2019 susdite et le décret no 2010-0239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l' Etat aux communes en matière d'alimentation en eau potable

dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat sont explicites.

En effet, dans le domaine de l'hydraulique, La loi no 2019/024 ci-citée stipule en son article 157 la loi précise les compétences transférées aux communes notamment :

- L'alimentation en eau potable et
- La protection des eaux souterraines.

Quant à l'article 5 du décret no 2010 -02239 susmentionné, sur la maîtrise d'ouvrage et la gestion des puits et des forages, elle confère aux CTD l'exercice des activités suivantes :

- études, construction et aménagement des puits et des forages ;
- conservation, protection et utilisation durable de l'eau ;
- entretien et maintenance de l'ensemble des puits et des forages du ressort communal ;
- prise des mesures nécessaires pour assurer l'hygiène et la salubrité autour desdits puits et ouvrages ;
- entretien et maintenance des ouvrages d'alimentation en eau potable ;
- tenu d'un fichier communal d'alimentation en eau potable.

En ce qui concerne les services communaux relatifs à la population, en vertu de l'article 160 au point (a) de la loi no 2019/024 susmentionnée, les compétences en matière d'état civil sont transférées aux CTD.

S'agissant de compétences transférées par l'Etat aux CTD en ce qui a trait à la santé, l'article 160 de la loi no 2019/024 susmentionnée précise au point(a) :

- la création, l'équipement, la gestion et l'entretien des centres de santé à intérêt communal, conformément à la carte scolaire.
- l'assistance aux formations sanitaires et établissement sociaux

Dans le domaine de l'éducation, les compétences transférées sont énumérées à l'article 161 au point (a) de ladite loi :

- la création, conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la commune ;

- le recrutement et la prise en charge du personnel enseignant et d'appoint desdites écoles ;
- l'acquisition du matériel et des fournitures scolaires ;
- la participation à la gestion et à l'administration des lycées et des collèges de l'Etat et de la Région par le biais des structures de dialogue et de concertation.

L'article 161(c) précise les compétences transférées aux CT en matière de formation technique et professionnelle. Il s'agit de :

- l'élaboration d'un plan prévisionnel de formation et de recyclage ;
- l'élaboration d'un plan communal d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
- participation à la mise en place, l'entretien et à l'administration des centres de formation.

Il ressort de ce texte que la commune a une responsabilité dans la mise, la gestion, l'entretien et la maintenance des infrastructures sociales qui font partie des secteurs sur lesquels porte l'enquête

II.2 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

Cette partie du rapport présente les résultats des données collectées sur le terrain dans le cadre de l'enquête de satisfaction du service rendu par l'offre de biens et services dans la commune de NKONDJOCK en vue la mise place d'un contrôle citoyen de l'action publique ; elle va se focaliser sur les secteurs ciblés par ladite enquête à savoir :l'hydraulique , la santé, l'éducation et les services communaux. Certaines données ont été recueillies directement auprès des populations d'autres beaucoup plus synthétiques auprès des responsables impliqués quotidiennement dans les activités de ces secteurs.

Avant d'analyser les résultats de l'enquête réalisée auprès de la population, il faut scruter les données prises chez les sectoriels et par ricochet, faire un rapprochement entre les informations issues de la commune avec celles issues du district.

II.2.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Le tableau 2.1 ci-dessous présente l'état des lieux des points des points d'eau dans la commune :

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type	Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel
Puits avec pompe à motricité humaine	7	1	0	0
Puits avec pompe électrique	0			
Forages avec pompe à motricité humaine	35	19		16
Forage avec pompe électrique	0	0	0	
Borne-Fontaine	26	8	2	1
Source	3	2	1	1
Réseau d'adduction d'eau communal	5	2	2	1

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

L'analyse du tableau ci dessus montrerait que la commune disposerait des infrastructures hydrauliques notamment, 35 forages à motricité humaine ,26 bornes fontaines ,7 puits avec pompe à motricité humaine et 5 réseaux d' adduction d'eau. Toutefois plus de la moitié de ces infrastutres ne seraient pas operationnelles; à celà s'ajouterait l'insufisance fonctionnelle d'un mécanisme d'entretien et de gestion. Dans ce secteur hydraulique , les données recueillies auprès du MINEE monntretraient que la commune disposerait effectivement de 7 puits à motricité humaine ; MINNE affirmerait que la commune possederait 36 forages avec pompe à moricité humaine dont 24 seraient fonctionnelles. Selon MINEE 24 forage avec pompe à motricité humaine seraient opérationnelles et 11 de ces ouvrges disposeraient d' un mecanisme d' entretien et de gestion fonctionnelle.

II.2.2 Secteur santé

Le tableau 3.2 ci-après donne l'état des lieux des lieux des formations sanitaires existant dans la commune.

Tableau 3.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	5	5	4	0					
Centre Médical d'Arrondissement	1	1	1	0					
Hôpital de district	1	1	1	1		1		1	
Hôpital régional	0	0	0	0					
Hôpital de référence	0	0	0	0					
Formation sanitaire privé	2	2	0	0					
Autres (à préciser) _____									
Total									

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Dans le secteur de la santé la commune abriterait un hôpital de District (voir photo) et de 5 centres de santé intégrés. Ces infrastructures sanitaires seraient toutes opérationnelles. Par ailleurs, la commune appuierait l'Hôpital de district sur le plan logistique et financier.

II.2.3 Secteur de l'éducation

Le secteur de l'éducation est un secteur stratégique car en tant qu'outil de formation de la meilleure ressource qu'est l'homme, ses problèmes, une fois non résolus, ils constituent un facteur de contrainte majeur pour le développement.

Le tableau 4.3. présente l'état des lieux des services de l'éducation dans la commune.

Tableau 4.3 : Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	47	28	0	7	28
	Privé laïc		2	0	0	
	Privé confessionnel		9	0	0	
	Ecole de parents					
Primaire	Public	50	25	0	33	28!
	Privé laïc		2	0	0	
	Privé confessionnel		9	0	0	
	Ecole de parents		2	0	0	
Secondaire 1 ^{er} cycle	Public		10	0	8	10
	Privé laïc					
	Privé confessionnel		1	0	1	1
	Ecole de parents					
Secondaire 2 ^{ème} cycle	Public					
	Privé laïc					
	Privé confessionnel					
	Ecole de parents					
Total		97				

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Dans le domaine des infrastructures socio-éducatives, la commune serait dotée des infrastructures scolaires aussi bien privées que publiques avec une forte prédominance des infrastructures publiques: 28 écoles maternelles publiques contre 11 écoles privées. Au niveau du cycle de l'enseignement primaire, on dénombrerait 25 établissements contre 13 du domaine privé. En outre, la commune compterait 10 établissements du secondaires (1^{er} cycle alors que les privées ne disposeraient que d'une seule école.

II.2.4 Secteur des services communaux

Le tableau 5.4 ci- dessous fait état des services communaux

Tableau 5.4 : Inventaire des services communaux

Nature du service			Disponible du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil			1	1
Délivrance des documents d'urbanisme			0	
Aménagement des voiries			1	3 mois
Gestion des déchets / Assainissement			0	
Légalisation des documents			1	1
Authentification des documents			1	1
Hygiène et salubrité			1	
Aménagement des espaces verts et de loisirs			0	
Aménagement des aires de jeux			0	
Eclairage public			1	
Transport public			0	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables			1	
Autres (à préciser) _____				

A Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

u niveau des services communaux offerts à la population comme le motrerait le tableau ci-dessus, la commune viendrait en aide aux populations (assistance et appui aux personnes socialement vulnérables, s'occuperait de l'hygiène et de la salubrité publique, aménagerait les voiries sans oublier les services exclusivement réservés à ses compétences tels que la délivrance des actes d'état civil et la légalisation des documents.

Après ce survol sur les secteurs sociaux de base, il serait utile d'examiner les résultats de l'enquête par l'analyse des progressive de divers tableaux et graphiques présentés dans les pages qui suivent.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

III.1 Description de la population enquêtée

La description de la population vise à décrypter les caractéristiques de la population enquêtée. Ceci pourrait donner une idée sur la robustesse et la crédibilité des données recueillies auprès des ménages. Ici

le ménage est constitué par des personnes vivant sous le même toit, sous l'autorité d'un chef de ménage représentant le centre de décision et par conséquent ayant le maximum d'informations sur le ménage. Il est nécessaire de souligner que le ménage peut être constitué d'une seule personne. Les membres du ménage partagent les repas et donc les dépenses, tout comme ils peuvent mettre en commun leurs revenus pour pouvoir assumer les charges communes. Dans la méthodologie de l'enquête, il est prévu que le répondant soit principalement le chef de ménage, mais en cas de son absence, l'enquêteur recueille les données auprès de toute personne vivant dans le ménage ayant les aptitudes de répondre au questionnaire (maturité, durée de vie dans le ménage etc.).

Le tableau 3.1 ci-dessous donne la répartition des ménages des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménages et lieu de résidence.

Tableau 6.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence

		Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage							Total
		Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	Domestique	
Strate de résidence	Urbaine	52,17	21,74	21,74	,00	,00	4,35	,00	100,00
	Rurale	65,88	15,69	9,80	1,57	2,35	4,31	,39	100,00
	Total	64,75	16,19	10,79	1,44	2,16	4,32	,36	100,00

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

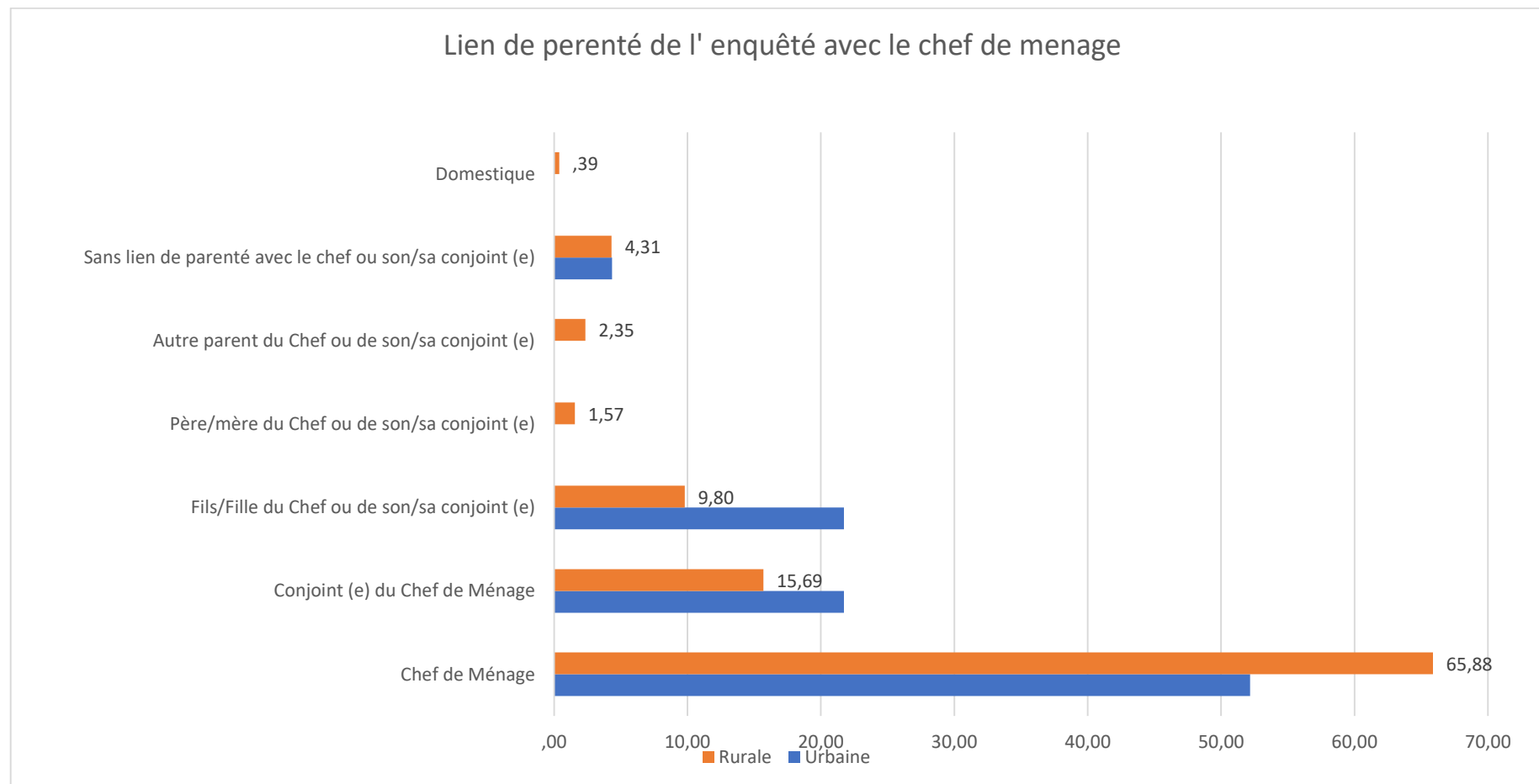
L'analyse du tableau ci-dessus montrerait qu'en zone urbaine, 52,17 % des répondants seraient les chefs de familles, contre 65,88 % dans la zone rurale. En outre, en zone urbaine si le chef de ménage était absent, ce serait son conjoint (e) celui qui répondrait. En effet, et ce en zone urbaine, 21,74% des répondants seraient des conjoint (es) du chef de ménages. En zone rurale cette proportion s'élèverait à 15,69 %. Si les parents n'étaient pas disponibles ce serait un de leurs enfants qui répondrait à l'enquête. Ainsi on noterait que, en zone urbaine 21,74% des répondants seraient les progénitures du chef de ménage ou de son conjoint(e).

En revanche, en zone rurale, cette proportion s'élève à 9,80%. On relèverait également que des répondants à l'enquête seraient des personnes sans lien de parentés avec le chef de ménage ou son (sa) conjoint (e). En effet dans le tableau 3.1, ces dernières seraient à égalité tant en zone urbaine qu'en zone rurale où leur proportion quasi marginale s'élèverait respectivement à 4,35% et à 4,31%.

Il en découlerait que les répondants seraient majoritairement des personnes qui auraient des informations fiables sur le ménage. On pourrait donc affirmer que les données collectées auprès de ces répondants seraient crédibles. Le graphique ci-dessous illustre ces propos.

Figure2.1. Répartition (%) des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence

Figure 2.1. Répartition (%) des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage



Le tableau 3.2.ci-après renseigne sur la répartition des répondant suivant le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.

Tableau 7.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

		Sexe de l'enquête								
		Masculin			Féminin			Total		
		Strate de résidence			Strate de résidence			Strate de résidence		
		Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Groupe d'âges du répondant	Moins de 20 ans	14,29	5,49	6,18	,00	2,20	2,00	8,70	4,31	4,68
	[20 - 35[	35,71	22,56	23,60	33,33	31,87	32,00	34,78	25,88	26,62
	[35 - 50[	28,57	42,68	41,57	44,44	34,07	35,00	34,78	39,61	39,21
	Plus de 50 ans	21,43	29,27	28,65	22,22	31,87	31,00	21,74	30,20	29,50
	Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Il ressortirait de ce tableau du tableau 3.1 que la majorité des répondants seraient les chefs de familles ensuite leurs conjoints. Les informations complémentaires sur le profil des personnes enquêtées seraient présentées au tableau 3.2. Celui-ci repartirait les répondants selon l'âge, le lieu de résidence et le sexe.

Il se dégagerait de ce tableau que, 14,29% seraient des urbains de sexe masculin ayant moins de 20 ans. Il n'y aurait pas de répondants féminins urbains dans cette tranche d'âge. Dans la tranche d'âge de 20 à 35 ans, la proportion de répondants masculins vivant en zone urbaine s'élèverait 35,71 % contre 33,33% pour les répondants féminins et ruraux. 28,57% des répondants seraient des hommes vivant en ville et ayant un âge compris entre 35 et 50 ans. En revanche, cette proportion s'élèverait à 44,44% pour les femmes en zone urbaine et ce, pour la même tranche d'âge.

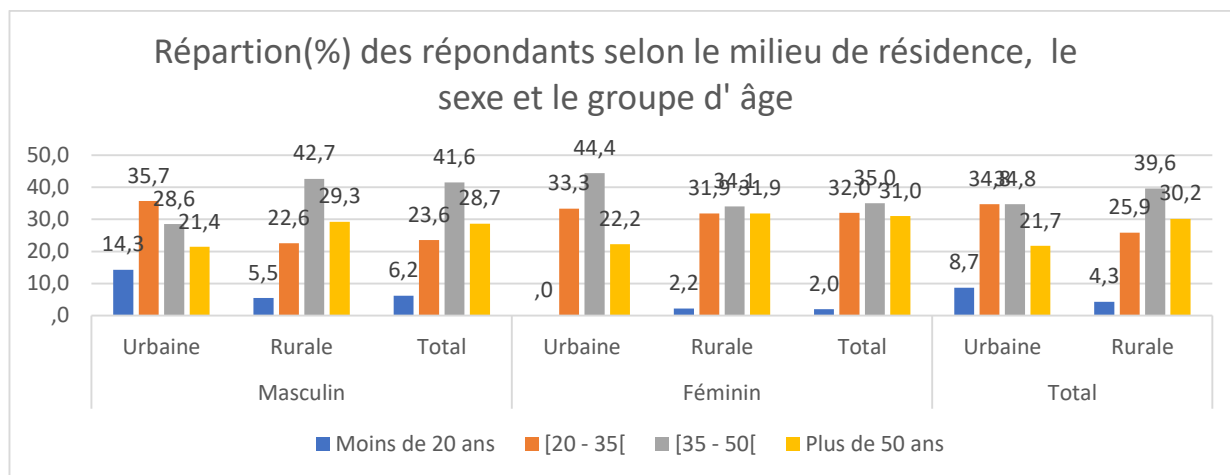
Dans la dernière tranche d'âge, les plus de 50 ans et ce en zone urbaine, la proportion des répondants hommes et femmes serait presque la même : 21,43% pour les hommes contre 22,22% pour les femmes.

Dans la zone rurale, la proportion des répondants, tout sexe confondu, ayant moins de 20 ans serait faible : elle serait de 5,49% pour les hommes et de 2,20% pour les femmes. Par contre dans la tranche d'âge de 20 à 35 ans, en zone rurale, la proportion des répondants se hisserait à 22,56% pour les hommes, contre 31,87% pour les femmes. Dans la tranche d'âge de 35 à 50 ans, en zone rurale, la proportion des répondants serait de 42,68 % pour les hommes contre 34,07 % pour les femmes. En zone rurale les répondants âgés de plus de 50 ans représenteraient 29,27% pour hommes contre 31,87% pour les femmes par rapport aux personnes enquêtées.

Le graphique 3.2 ci- dessous éclaire les commentaires du tableau 3.2.

Figure 3.2. Répartition (%) des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.

Figure 3.2. Répartition (%) des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.



A l'observation du tableau 3.1. et du graphique ci-dessus, on pourrait donc conclure que les résultats de cette enquête seraient indépendants du sexe des répondants. Un autre fait à souligner est que les répondants sont matures. Quel que soit le lieu de résidence ville contre campagne, quel que soit le sexe, les répondant gé de plus de 35 et plus, la proportion des répondants serait supérieur ou 50%. Ce constat sur la maturité des répondants pourrait rendre plus crédible les données recueillies auprès des répondants à l'enquête.

Après ce flash sur les profils des répondants, il serait nécessaire d'aborder les résultats sur la perception qu'aurait la population sur l'offre de biens et services ciblés par l'enquête pour détecter les dysfonctionnements et les insuffisances qui pourraient déboucher sur la mise en place d'un plan d'action.

III.2 Approvisionnement en eau potable

Dans cette partie, il est question de capter la perception de la population sur la disponibilité, l'accessibilité, la qualité et le coût de l'eau. Il est aussi question de recueillir leurs attentes les plus en profondes en ce qui a trait à la qualité de l'offre de secteur hydraulique ainsi que le niveau de l'engagement souhaité pour l'amélioration de la gestion de la ressource en eau au sein de l'espace communal.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune

Le tableau 8.3 ci-dessous présente la proportion(%) des ménages déclarant la disponibilité de point d'eau dans le village /quartier habité selon le milieu de résidence

Tableau 8.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

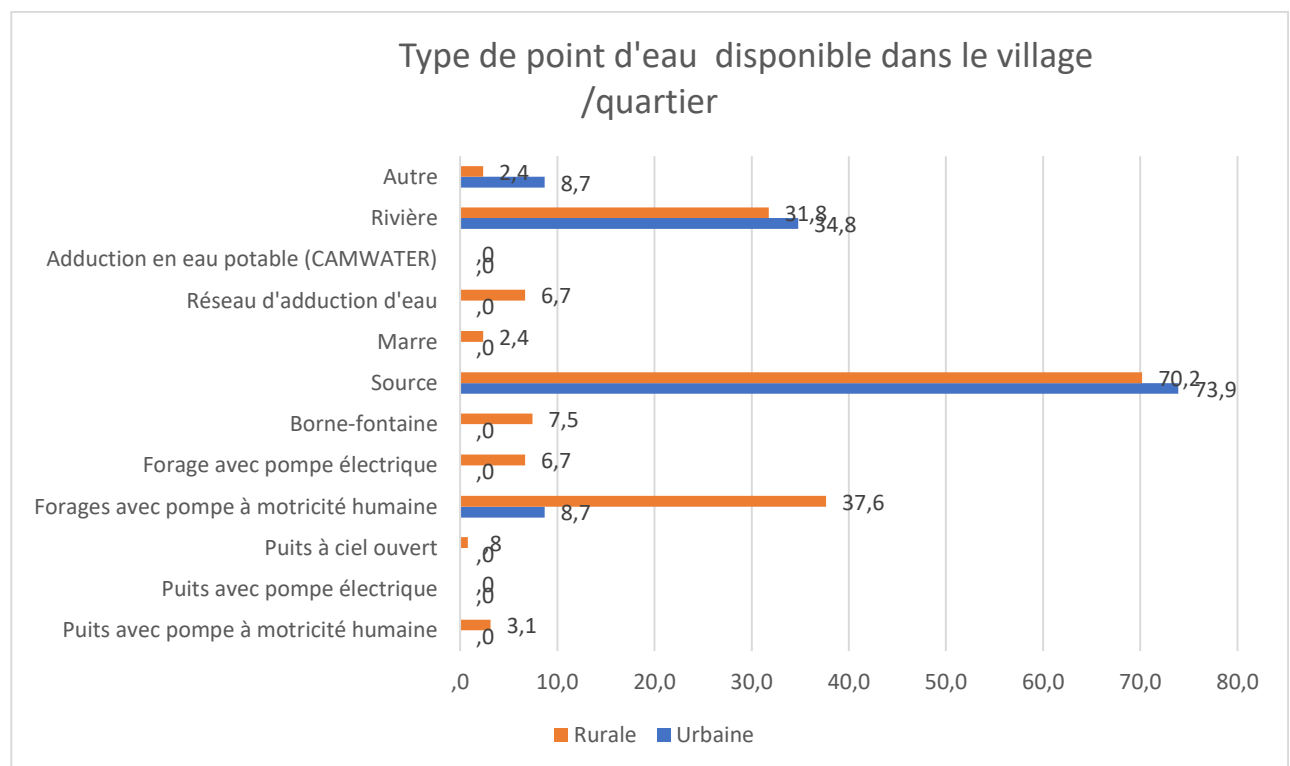
Strate de résidenc e	Urban e	Puits avec pompe à motricit é humain e	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électriqu e	Borne- fontain e	Sourc e	Marr e	Réseau d'adducti on d'eau	Adduction en eau potable (CAMWA TER)	Rivière	Autre
		,00	,00	,00	8,70	,00	,00	73,91	,00	,00	,00	34,78	8,70
	Rurale	3,14	,00	,78	37,65	6,67	7,45	70,20	2,35	6,67	,00	31,76	2,35
	Total	2,88	,00	,72	35,25	6,12	6,83	70,50	2,16	6,12	,00	32,01	2,88

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

La lecture du tableau montrerait que les ménages auraient à leur disposition une variété des sources d'approvisionnement mais qui ne seraient pas utilisées avec la même intensité. D'abord une forte proportion des ménages tant en zone rurale qu'en zone urbaine déclarerait s'approvisionner en eau grâce à la source. En effet 73,91% de ménages urbains se serviraient de la source pour s'alimenter en eau contre 70,20 % zone rurale. En zone urbaine, 34,78 % des ménages recourraient à la rivière pour se ravitailler en eau alors qu'en zone rurale 31,76 % des ménages utiliseraient la rivière. En zone urbaine, 8,70 % des ménages déclareraient utiliser les forages avec pompe à motricité humaine ; en revanche, en zone rurale, la proportion serait de 37,65% des ménages à recourir à cette source d'approvisionnement en eau. On pourrait dire également qu'en zone rurale, d'autres points d'eau seraient disponibles. En effet, 7,65% des ménages ruraux utiliseraient les bornes-fontaines, 6,67% des ménages, les forages avec pompe électrique et la même proportion vaudrait pour le réseau d'adduction d'eau. Une faible proportion de 3,14% des ménages ruraux recourraient aux puits avec pompe à motricité humaine pour leur accès à l'eau. 3,14% tandis qu'ils seraient 2,35 % à utiliser la mare.

La figure suivante illustre ces propos.

Figure 4.3. Type de point d'eau disponible dans le village/ quartier.



On pourrait conclure que, les infrastructures hydrauliques nécessaires pour la fourniture de l'eau à la population dans l'espace communale seraient manifestement insuffisantes ce qui conduirait cette population à utiliser principalement la rivière et la source pour avoir accès à l'eau.

Le tableau : 9.4 nous renseigne sur l'utilisation d'une source d'eau publique dans le village /quartier

Tableau 9.4 : proportion (%) des ménages utilisant une source d'eau publique

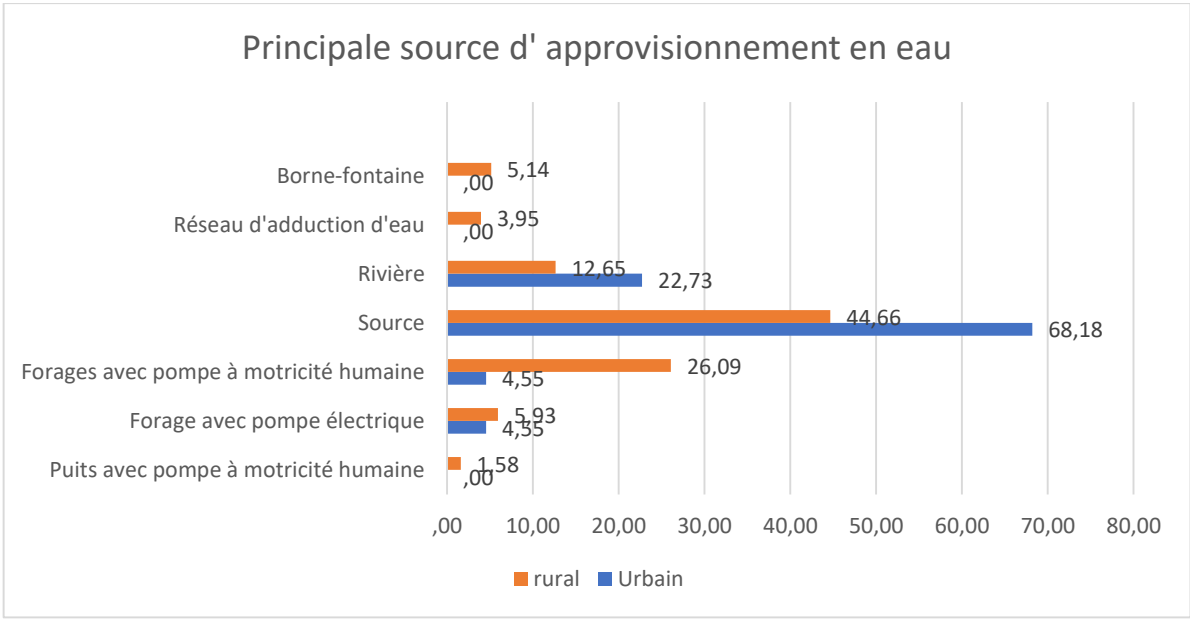
Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique	Principale source d'approvisionnement en eau							
		Puits avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Réseau d'adduction d'eau	Borne-fontaine	Total
Urbain	95,65	,00	4,55	4,55	68,18	22,73	,00	,00	100,00
Rural	99,22	1,58	5,93	26,09	44,66	12,65	3,95	5,14	100,00
Ensemble	98,92	1,45	5,82	24,36	46,55	13,45	3,64	4,73	100,00

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 9.4. ci- dessus éclairerait davantage les constats faits dans le tableau précédent. En effet, il ressortirait de ce tableau qu'en zone urbaine, parmi 95,65 % des ménages déclarant utiliser une source d'eau publique, on retrouverait 68,18 % de ces ménages qui se serviraient de la source comme principal moyen d'accès à l'eau tandis qu'ils seraient 22,73% à recourir à la rivière.

En revanche, toujours en zone urbaine, de 95,65 % des ménages utilisant une source d'eau publique, 4,55% recourraient aux puits avec pompe à motricité humaine pour s'alimenter en eau contre. On constaterait la même proportion de 4,55% de ménages qui se serviraient des forages avec pompe électrique comme principale source d'eau. En zone rurale, de 99,22% des ménages utilisant une source d'eau publique, 44,66% déclareraient que la source serait leur principal moyen d'avoir accès à l'eau contre 26,09% se servant des forages avec pompe à motricité humaine. En zone rurale, ils seraient, 5,93 % à utiliser le forage électrique et 3,95 % à utiliser le réseau électrique. Le graphique ci -dessous montre la répartition dans l'utilisation de la principale source d'eau.

Figure 5.4. Répartition (%) des ménages dans l'utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau



III.2.2 Accessibilité des points d’eau dans la commune

Cette section fournit des informations sur les facilités d’accès à l’eau pour les ménages en termes de temps et de disponibilité de la principale ressource en eau.

Tableau 10.5 : Disponibilité au cours de l’année et utilisation de la principale source d’approvisionnement en eau tout au long de la journée

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d’eau utilisé est disponible toute l’année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d’eau utilisé tout au long de la journée	Principale source d’approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée							
			Puits avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Réseau d'adduction d'eau	Borne-fontaine	Total
Urbaine	91,30	91,30	,00	4,76	4,76	66,67	23,81	,00	,00	100,00
Rurale	85,10	90,59	1,73	4,33	24,68	45,89	13,85	3,90	5,63	100,00
Ensemble	85,61	90,65	1,59	4,37	23,02	47,62	14,68	3,57	5,16	100,00

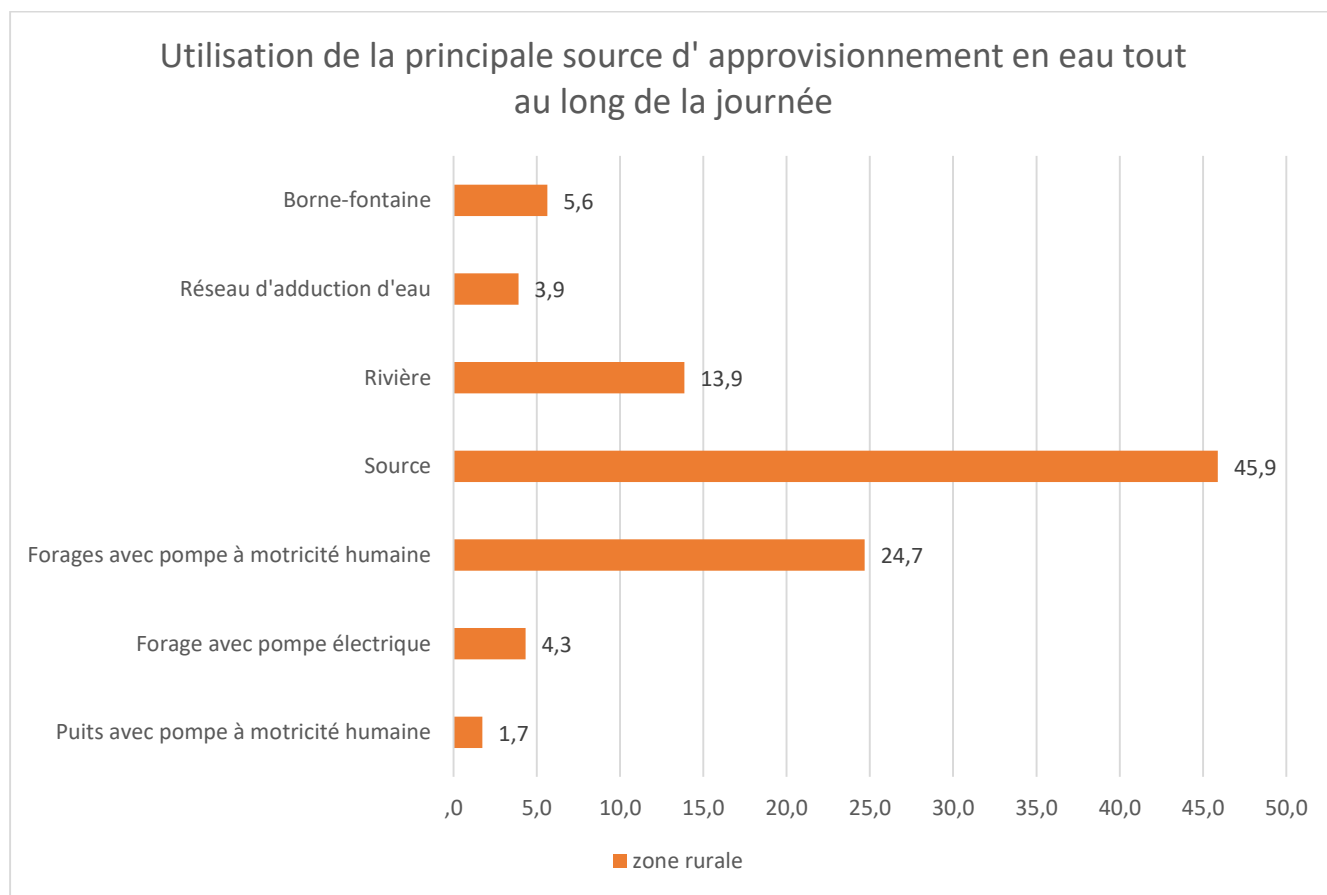
Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

- L’analyse du tableau 10.5 livrerait les informations sur la disponibilité de l’eau au cours de

l'année et sur l'utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée. 91,30 % des ménages urbains déclareraient que le point d'eau utilisé serait disponible toute l'année. En zone rurale, cette proportion s'élèverait à 85,10%. En zone urbaine, 91,30 % des ménages affirmeraient que le point d'eau utilisé serait disponible tout au long de la journée. En zone urbaine, 66,67% des ménages déclareraient que l'eau de la source serait accessible tout au long de la journée tandis que pour 23,81% des ménages ce serait l'eau de la source. En zone rurale, 45,89% des ménages diraient que l'eau de la source serait accessible pour la période précitée alors pour 13,85 % des ménages ce serait plutôt l'eau de la rivière. En zone urbaine, pour 24,68% des ménages l'eau fournie par les forages avec pompe à motricité humaine serait disponible tout au long de la journée alors pour 5,63 % des ménages ce serait plutôt celle fournie par les borne- fontaines.

En conclusion, une forte proportion des ménages tant en zone rurale qu'en zone urbaine aurait accès à l'eau tout au long de l'année principalement grâce à la source et à la rivière.

Figure 6.5. Répartition des ménages utilisant la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée



Le tableau 11.6 ici-bas présente la correspondance entre la disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau et les besoin en des ménages.

Tableau 11.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau			
		Une fois	Deux fois	Trois fois	Total
Urbaine	100,00	,00	100,00	,00	100,00
Rurale	31,82	45,45	45,45	9,09	100,00
Ensemble	34,78	43,48	47,83	8,70	100,00

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 11.6 montrerait la correspondance entre la principale source d’approvisionnement en eau et le besoin en eau des ménages. Il révélerait que pour 100 % des ménages urbains, la fréquence de disponibilité de la principale source d’approvisionnement en serait de deux fois. En revanche en zone rurale, pour 31,82 % des ménages, 45,45 % de ces ménages, la fréquence de disponibilité de la principale source d’approvisionnement serait d’une fois ; la même proportion demeurerait pour la fréquence de disponibilité de l’eau de deux fois. Seuls 9,09% des ménages affirmeraient que cette fréquence de disponibilité de la principale source d’approvisionnement serait de 3 trois fois.

III.2.3. Entretien et maintenance de points d’eau dans la commune

Cette section aborde les défaillances dans le système d’approvisionnement en eau, les délais de réactivité pour remise en état fonctionnel des équipements hydrauliques, les acteurs impliqués dans la maintenance et l’entretien ainsi que les contributions des ménages pour le fonctionnement des structures mises place pour la gestion de l’eau dans l’espace communal.

Tableau 12.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau					
		Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	Total
Urbaine	18,18	,00	25,00	25,00	25,00	25,00	100,00
Rurale	28,06	7,04	29,58	25,35	28,17	9,86	100,00
Ensemble	27,27	6,67	29,33	25,33	28,00	10,67	100,00

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 12.7 donnerait des indications sur le degré de fonctionnalité des principales sources d'approvisionnement en eau.

Dans l'ensemble, en zone urbaine 27,27% déclareraient que le principal point d'eau serait tombé en panne au cours des 6 derniers mois.

Ce tableau montrerait que ,6 ,67% des ménages affirmeraient que ce délai de réparation est de moins d'une semaine ,29,33% déclarent que ce délai varierait d'une semaine et à un mois ; par contre pour 25,33% des ménages, ce délai irait de plus d'un mois à trois mois et pour 28 ,00% des ménages, il dépasserait trois mois. Enfin, pour 10,67 % des ménages déclareraient qu'après six mois de panne ,le point d' eau d'eau ne serait pas encore rétabli.

En définitive, le délai de remise en service serait long ; en effet la plupart, soit 64% des ménages, estimerait que la remise en service du principal type de point d' eau irait au-delà d' un mois.

Le tableau 13.8 ci-dessous caractérise les acteurs intervenant dans la mise en service du principal point d' eau.

Tableau 13.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

Milieu de résidence	Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
	Commune	Etat	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	CAMWATER / CDE	Autres partenaires
Urbaine	9,09	4,55	4,55	4,55	13,64	,00	,00
Rurale	5,14	,40	2,77	5,93	13,83	,00	5,93
Ensemble	5,45	,73	2,91	5,82	13,82	,00	5,45

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 13.8 mettrait en exergue les acteurs intervenant dans la remise en service du principal type de point d'eau.

Pour 13,82% des ménages, la remise en service est réalisée par le chef de village /quartier. Pour 5,45 % des ménages l'intervention est faite par la commune, pour 5,82% par le comité de gestion du point d'eau et 5,45 % par les autres partenaires.

L'analyse de ce tableau révèle que la population de la commune est impliquée dans la remise en service du principal type de point d'eau.

Le tableau 14.9 ci-bas présente les acteurs intervenant dans les activités de gestion, d'entretien et de maintenance du principal point d'eau.

Tableau 14.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

Milieu de résidence	Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
	COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Autres
Urbaine	4,55	22,73	,00	77,27	18,18
Rurale	16,60	9,49	,00	77,08	11,46
Ensemble	15,64	10,55	,00	77,09	12,00

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 14.9 ci-dessus mettrait en évidence une forte implication des populations dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type du point' eau. En effet 77,09% des ménages déclareraient que ces activités seraient réalisées par la communauté. En revanche dans l'ensemble, pour 15,64 % des ménages ces activités seraient faites par le COGES et pour 12,00% des ménages, par les autres intervenants.

Le tableau 15.10 ci-bas donne des informations sur la contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES.

Tableau 15.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES	Montant moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES			
				Mois	Trimestre	Année	Total
Urbaine	,0						
Rurale	3,95	27160,00	40,00	20,00	10,00	70,00	100,00
Ensemble	3,64	27160,00	40,00	20,00	10,00	70,00	100,00

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 15.10. Illustrerait la contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES. Il ressortirait de ce tableau qu'une faible proportion représentant 3,64% des ménages contribuerait financièrement au fonctionnement du COGES. Cette contribution s'élèverait en moyenne à 27 160 FCFA pour les ménages contributeurs. Pour les ménages contribuant financièrement au fonctionnement du COGES, 40,00% d'entre eux jugeraient élevé le montant de cette contribution financière. Par ailleurs 70,00% des ménages s'acquitteraient de cette contribution une fois par année

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

Cette section concerne l'appréciation de la qualité du service de l'eau par la population utilisatrice ainsi que la pénibilité perçue en termes de distance et de temps utilisé pour avoir accès à l'eau. Elle fournit également les informations sur la qualité de l'eau.

Tableau 16.11 : accessibilité à la principale source d’approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source.

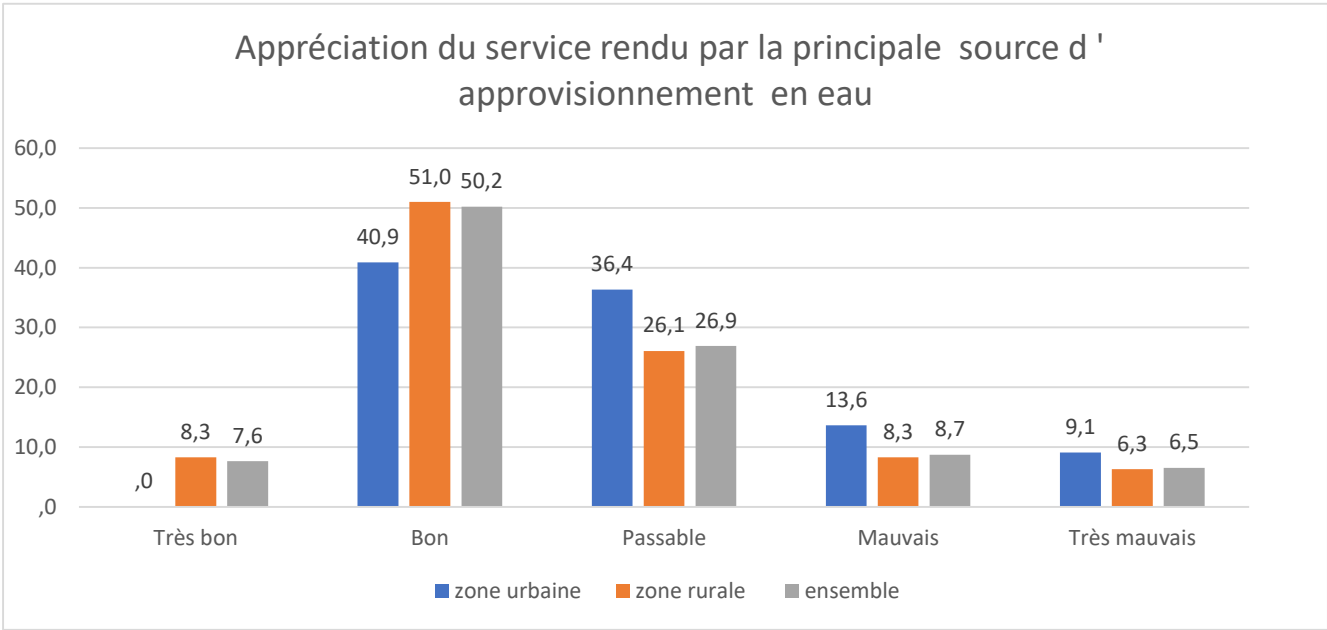
Accessibilité à la proMilieu de résidence	Distance moyenne (en m) du ménage par rapport à la principale source publique d’approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d’eau	Moyen (en minutes) d’attente au point d’eau	Nombre moyen de personnes qu’un ménage à l’habitude de trouver à ce point d’eau	Répartition des ménages selon l’appréciation du service rendu par la principale source publique d’approvisionnement en eau					
					Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais	Total
Urbaine	149,55	5,95	15,68	16,86	,00	40,91	36,36	13,64	9,09	100,00
Rurale	1417,30	12,64	13,24	16,36	8,30	50,99	26,09	8,30	6,32	100,00
Total	1315,88	12,11	13,44	16,40	7,64	50,18	26,91	8,73	6,55	100,00

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

L’analyse du tableau 16.11 ce dessus montrerait que dans l’ensemble que les ménages enquêtés parcourraient en moyenne 1315,88 mètres et utiliseraient 12,11 minutes pour accéder à la principale source d’approvisionnement en eau ; les ménages déclareraient attendre en moyenne pour 13,44 minutes au point d’approvisionnement en eau.

Les ménages apprécieraient différemment la qualité du service rendu par la principale source d’approvisionnement en eau. En effet, 7.64 % des ménages trouveraient très bon le service rendu par la principale source publique d’approvisionnement en eau ,50.18% estiment qu’il serait bon, 26 ; 91 le jugeraient passable, tandis que 8,73 % des ménages le trouveraient mauvais et 6,55 % très mauvais. La majorité soit 57,82% des ménages considèreraient le service rendu par la principale source publique d’approvisionnement comme plutôt bon.

Figure 7.6 : Répartition (%) des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement



Le tableau 17.12 ci-dessous donne l'appréciation sur les caractéristiques de l'eau fourni par la principale source d'eau

Tableau 17.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

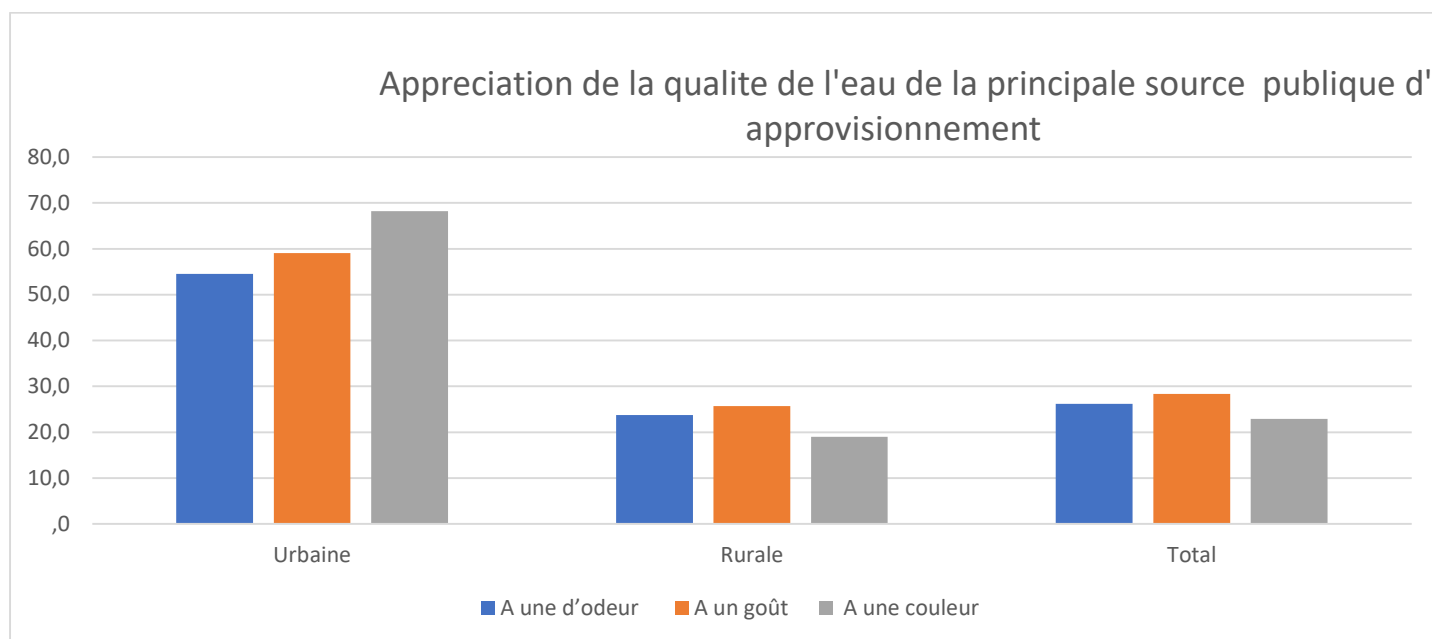
Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l’eau de la principale source d’approvisionnement en eau		
	Déclaré que l'eau de la principale source d’approvisionnement en eau		
	D’approvisionnement en eau a :		
	A une d’odeur	A un goût	A une couleur
Urbaine	54,55	59,09	68,18
Rurale	23,72	25,69	18,97
Total	26,18	28,36	22,91

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 17.12 ci-dessus donnerait l’appréciation des ménages sur la qualité de l’eau fournie par la principale source d’approvisionnement.

Dans l’ensemble ,26,18 % des ménages déclareraient que l’eau a une odeur, 28,36% des messages jugeraient qu’elle aurait un goût tandis que 22,91% des ménages affirmeraient qu’elle une couleur.

Figure 8.7. Proportion (%) des ménages ayant déclarés les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau.



III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

Le tableau 18.13 ci-bas donne la proportion des ménages ayant exprimé les besoins pour être approvisionné en eau et les intervenants dans la satisfaction de ce besoin

Tableau 18.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois.	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
		Maire (Commune)	Etat (Sectoriels)	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorités administratives	CAMWATER / CDE	Autres partenaires	
Urbaine	4,35	100,00	,00	,00	,00	,00	,00	,00	,00	,00
Rurale	13,73	88,57	22,86	8,57	,00	22,86	8,57	,00	,00	5,71
Total	12,95	88,89	22,22	8,33	,00	22,22	8,33	,00	,00	5,56

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 18.13 révélerait le niveau des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau et la satisfaction de ce besoin par divers intervenants

Ainsi 12,95 % des ménages enquêtés auraient exprimé le besoin en matière d'approvisionnement en eau potable aux cours des 6 derniers mois. Dans l'ensemble, 88,89% l'auraient fait à l'endroit de la commune ; 22, 22% des ménages se seraient adressés au sectoriels, 22,22% les auraient transmis au chef de village / quartier, et 8,33% à une élite. Cette présentation des besoins à divers intervenant aurait des effets mitigés. En effet seuls 5,6% des ménages verraient leurs besoins exprimés satisfaits.

Le tableau 19.14 ci-dessus donne la proportion des ménages en termes de délai mis pour voir leurs besoins satisfaits.

Tableau 19.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

Milieu de résidence	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau		
		Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Total
Rurale	1,0	50,0	50,0	100,0
Total	1,0	50,0	50,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 19.14 indiquerait les délais de réponse entre le moment de l'expression du besoin et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage.

La lecture de ce tableau montre que 50% des ménages sont satisfaits en moins d'un mois tandis que les autres 50% restant se déclarent satisfaits entre un mois et trois mois.

Le tableau 20.15 ci-dessus illustre la proportion des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable ainsi que les motifs à la base de cette insatisfaction.

Tableau 20.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
		Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autres à préciser
Urbaine	86,96	,00	15,00	20,00	,00	5,00	5,00	10,00
Rurale	65,49	27,54	32,34	35,33	23,95	8,38	17,37	2,40
Ensemble	67,27	24,60	30,48	33,69	21,39	8,02	16,04	3,21

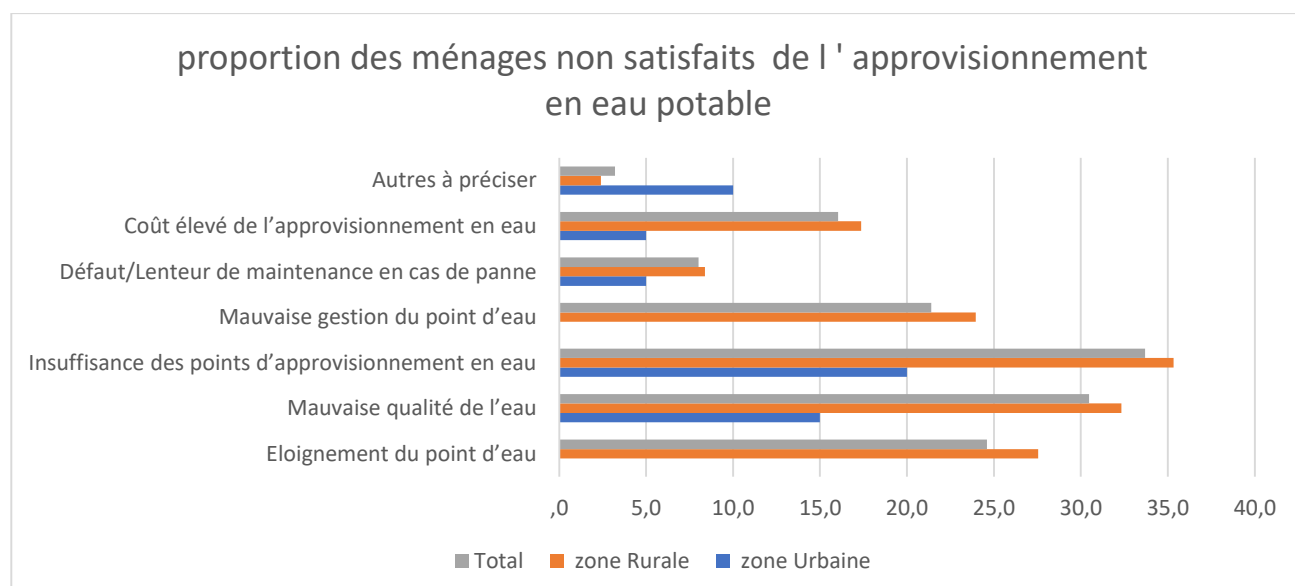
Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 20.15 ci-dessus révélerait que dans l'ensemble la majorité, 67,27 % des ménages enquêtés seraient non satisfaits de l'approvisionnement en eau. Pour 24,60% des ménages, les causes de la non satisfaction seraient dues à l'éloignement, pour 30,48% elles résulteraient de la mauvaise qualité du point d'eau ; pour 33,69% des ménages, elles auraient pour origine l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau. Par ailleurs, pour 21,39% des ménages la non satisfaction procéderait de la mauvaise gestion du point d'eau, pour 8,02% des ménages, du défaut ou de la lenteur de la maintenance en cas de panne et pour 16,04% des ménages, elles s'expliqueraient par le coût élevé d'approvisionnement en eau.

La figure 9.8 ci-dessous présente les causes de non satisfaction des ménages en matière d'approvisionnement en eau potable.

Figure 9.8. Répartition (%) des ménages selon les raisons de non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

Figure 9.8 ci-dessous présente les causes de non satisfaction des ménages en matière d'approvisionnement en eau potable.



Etant donné que les populations seraient non satisfaites de l'offre en biens et services du secteur de l'hydraulique, il serait nécessaire de savoir si les populations seraient prêtes à s'engager dans diverses actions en vue d'améliorer le service rendu dans l'approvisionnement en eau potable.

Le tableau 21.16 ci-dessous présente les actions susceptibles d'être engagées par la commune pour l'amélioration du service en matière d'approvisionnement en eau potable

Tableau 21.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans l'approvisionnement en eau potable Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :											
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau						Amélioration de la qualité de l'eau		Autre(s) attente(s) à préciser
				Le ta								
	Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	Redynamisation/mise en place du COGES	Quelles sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l... :: Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de		
Strate de	26,09	13,04	34,78	4,35	34,78	17,39	8,70	17,39	30,43	39,13	8,70	
résidence	58,04	48,63	21,18	19,22	24,71	18,43	14,12	21,57	38,04	32,94	7,45	
	55,40	45,68	22,30	17,99	25,54	18,35	13,67	21,22	37,41	33,45	7,55	

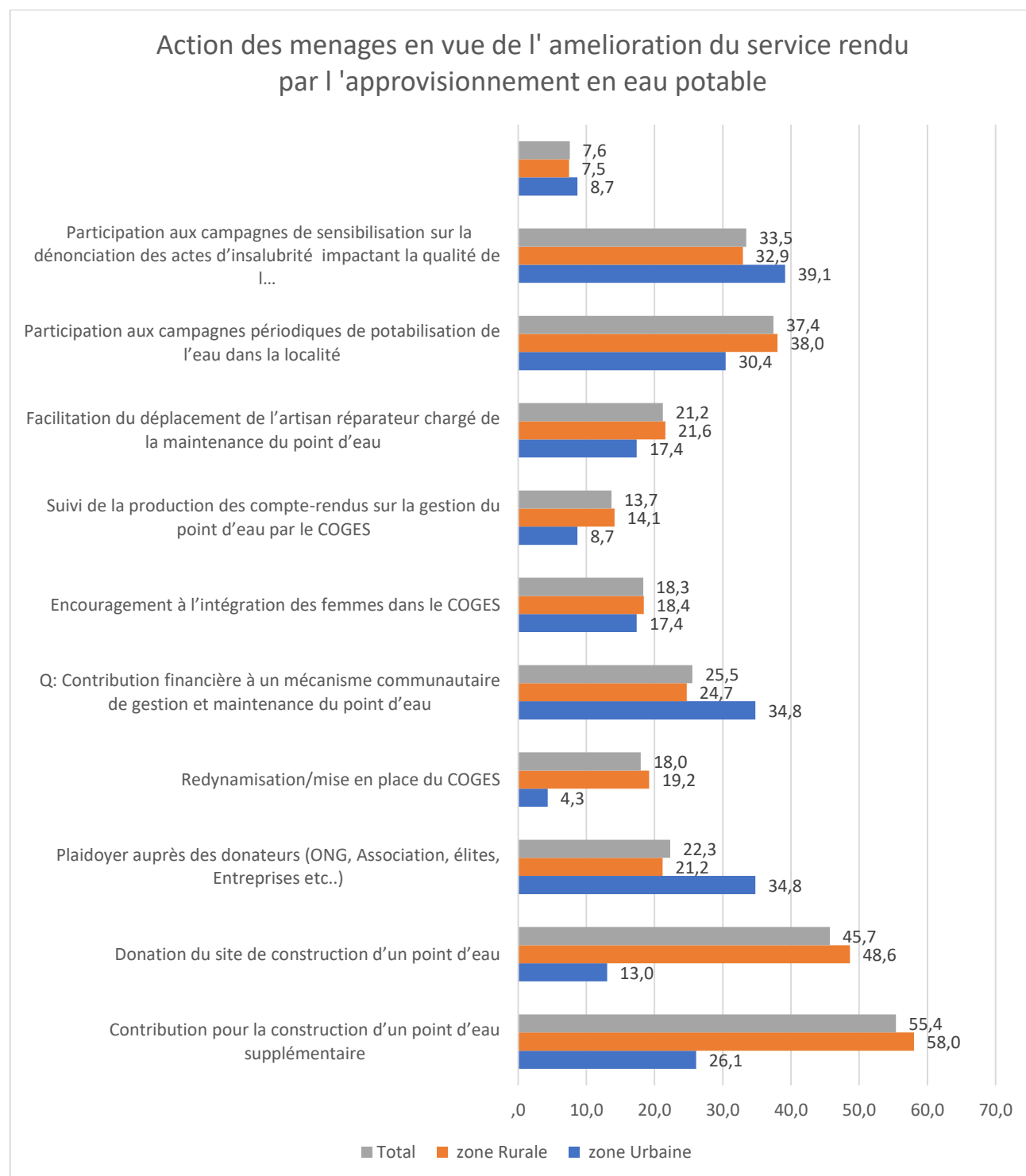
Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 21.16 ci-dessus présenterait les actions que les ménages seraient disposés à engager dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans l'approvisionnement en eau potable. Ce tableau révélerait que les populations seraient prêtes à s'engager dans une série d'actions pour améliorer le service rendu dans l'approvisionnement en eau potable.

Dans ce contexte 55,40% des ménages déclareraient que ils seraient prêts à contribuer à la construction

d' un point d' eau supplémentaire, 45,68 % seraient disposés à faire une donation du site de construction d' un point d' eau, 37,41 s' engageraient à participer aux campagnes périodiques de potabilisation de l' eau dans leur village/ quartier, tandis que 33,45% affirmeraient être en mesure de participer aux campagne de sensibilisation sur la dénonciation des actes d' insalubrité impactant la qualité de l' eau.

Figure 10.9. Proportion des ménages selon le type d' action et le milieu de résidence



L'analyse des différentes données collectée lors de l'enquête SCORE CARD dans le secteur de l'eau aurait mis en lumière les défis auxquels faits face la commune de NKONDJOCK et les actions qui pourraient être menées pour les relever et améliorer ainsi les conditions de vie des populations tout en veillant à leur implication dans les diverses activités de gestion, d'entretien de maintenance des points d'approvisionnement en eau.

Les problèmes relevés seraient notamment :

- L'insuffisante criarde des équipements hydrauliques et la non fonctionnalité d'une partie des équipements hydraulique existants ;
- Le délai relativement long de remise en état de fonctionnement pour les équipements tombant en panne ;
- La forte proportion des ménages qui s'approvisionneraient principalement à la source ou à la rivière. Or, l'eau fournie par de ces deux sources d'approvisionnement ne satisfait pas le plus souvent aux exigences d'une eau potable ;
- La gestion insuffisante des points d'eau ;
- L'éloignement des points d'eau pour une partie ménages ;
- La faible implication des populations dans la contribution financière pour faire fonctionner les COGES ;

Les pistes de solutions à ces nombreux défis porteraient sur les actions suivantes :

- L'augmentation de l'offre de biens et services dans le secteur de l'hydraulique par l'acquisition et l'installation des nouveaux équipements tels que : les forages avec pompe à motricité humaine, forage avec pompe électrique, puits avec pompe électrique, borne fontaine etc. Par ailleurs, il faudrait aménager les sources là où elles existent ;
- La réparation rapide des équipements hydraulique après la survenance de la panne. A cet effet, il faudrait avoir en permanence en stock des pièces de rechange ;
- La mise sur pieds, au niveau des villages/ quartiers, des techniciens de l'eau capables de réparer les équipements hydrauliques en panne ; ils seraient formés et encadrés par la commune ;
- La redynamisation et le suivi des comités de gestion de l'eau au niveau des villages /quartiers ;
- L'incitation des populations à contribuer financièrement pour faciliter le fonctionnement des COGES.

Après cette analyse portant sur les modalités d'approvisionnement en eau dans la commune et les contraintes y relatives, abordons le secteur de la santé, considéré par les pouvoirs publics et la communauté internationale, à travers des ODD, comme une composante majeure des services sociaux de base. On pourrait dire que les services de santé sont aux ressource humaines ou capital humain ce que sont l'entretien et la maintenance pour les ressources matérielles. En effet ces

services permettent l'allongement de vie des ressources productives et l'amélioration de la productivité dans un espace

III.3 Services de santé

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

Le secteur de la santé occupe une place importante dans les stratégies de développement retenues par le Gouvernement du Cameroun. Par ailleurs, il fait partie des secteurs ciblés par l'enquête SCORE CARD qui vise capter le niveau de satisfaction de la population sur le service public rendu par les formations sanitaires dans l'espace communal.

Dans ce contexte, l'analyse de cette section va porter sur le type de formations sanitaires utilisées par les populations de la commune, leur accessibilité, la disponibilité du matériel au sein de ces formations sanitaires, le mode de financement des soins, la qualité du service rendu par les formations sanitaires, le niveau de satisfaction de la population au regard des services rendus par les formations sanitaires et les actions que la population pourrait mener en vue de l'amélioration du service rendu par des formations sanitaires dans l'espace communal.

Le tableau 22.17 ci-dessous présente la proportion des ménages selon le type de formation auquel recourt le plus souvent les ménages pour leur prise en charge.

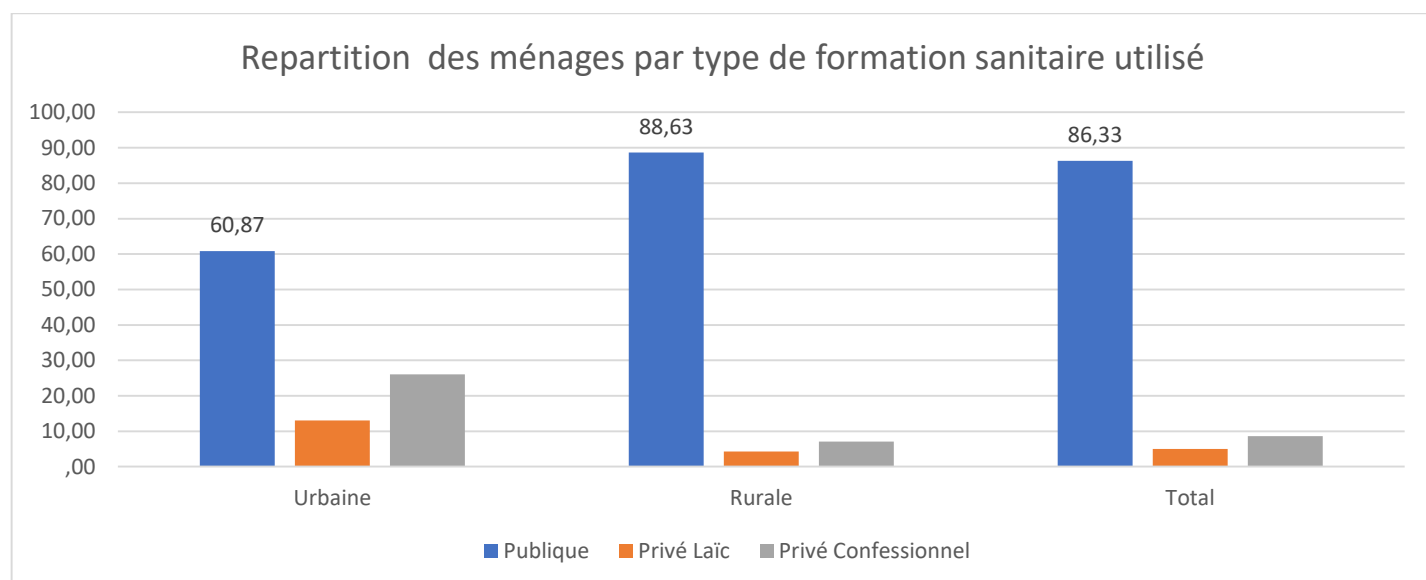
Tableau 22.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

		Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge			
Milieu de résidence		Publique	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
Strate de résidence	Urbaine	60,87	13,04	26,09	100,00
	Rurale	88,63	4,31	7,06	100,00
	Total	86,33	5,04	8,63	100,00

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 22.17 ci-dessus sur la proportion (%) des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence montrerait que dans l'ensemble la majorité de la population soit 86,3 % feraient recours aux formations publiques pour se soigner. Par ailleurs, toutes proportions gardées ; la population urbaine, plus que la population rurale, se rendrait dans les formations sanitaires de type privé laïc ou privé confessionnel.

Figure 11.10. Répartition (%), dans la commune, des ménages selon le type de formation sanitaire et l'intensité d'utilisation pour la prise en charge.



.Le tableau 23.18 suivant expose les raisons de ce choix de ce type de formation sanitaire par les ménages

Tableau 23.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence	Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
	Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres à préciser
Urbaine	55,56	11,11	33,33	44,44	11,11	11,11	11,11
Rurale	20,69	17,24	31,03	65,52	37,93	37,93	24,14
Ensemble	28,95	15,79	31,58	60,53	31,58	31,58	21,05

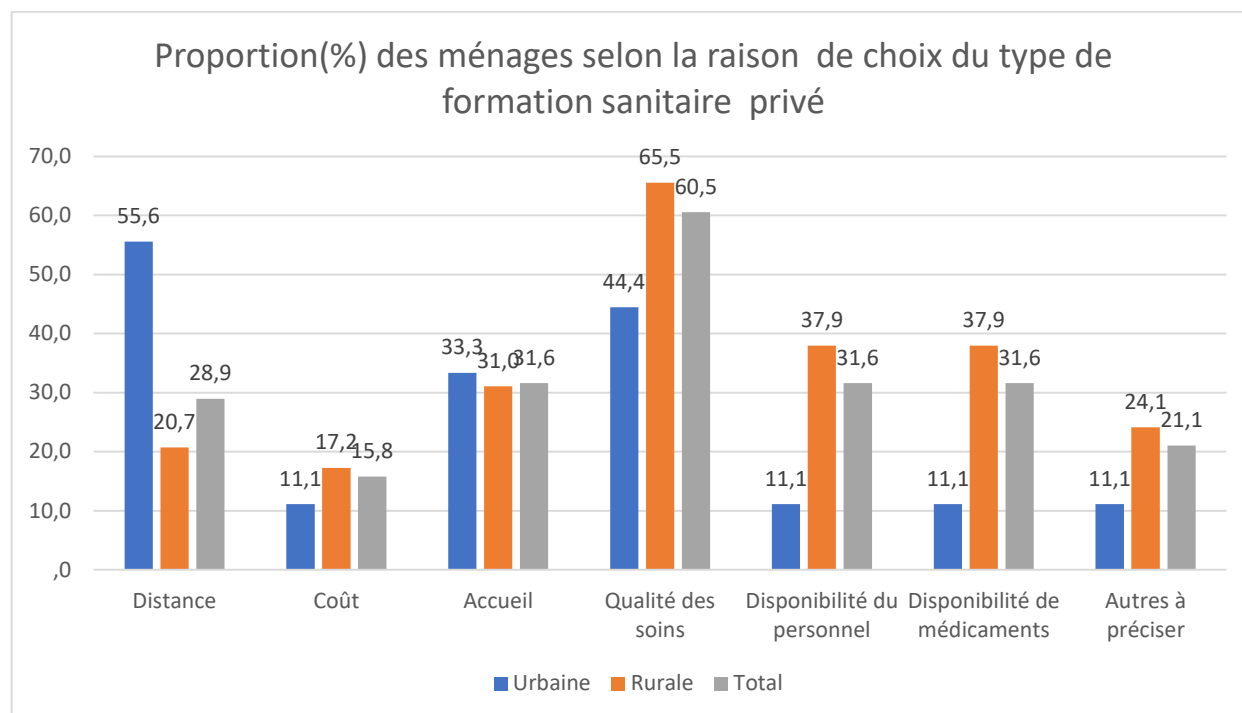
Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 23.18 ci- dessus exposerait les motifs qui guideraient la population à recourir davantage aux formations sanitaires de type privé que de type public.

Pour 60,53% des ménages enquêtés, ils avanceraient comme raison, la qualité des soins,31,58% des ménages donneraient comme motif la qualité des soins, la disponibilité du personnel ou des médicaments ; en revanche pour 28,95% des ménages, la distance serait le facteur déterminant tout comme pour 15,79% des ménages, ce serait le coût.

La figure 12.11 illustrerait ces propos

Figure 12.11. Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé



Le tableau 24.19 présente la proportion des ménages suivant la principale formation sanitaire publique fréquentée pour recevoir des soins

Tableau 24.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Type de formation sanitaire existant dans le village/quartier					Total
	CS/CSI	Hôpital/CMA	Hôpital de district	Hôpital de régional	Hôpital de référence	
Urbaine	35,00	5,00	60,00	,00	,00	100,00
Rurale	64,85	7,11	23,85	3,77	,42	100,00
Total	62,55	6,95	26,64	3,47	,39	100,00

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableaux 24.19 ci-dessus mettant en relief la répartition (%) des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins révélerait que, la plupart des ménages, soit 62,55%, se soigneraient aux CS/CSI principalement, ensuite à l'hôpital de district pour 26,64 %des ménages et enfin dans un hôpital/CMA pour 6,95% des ménages. Une faible proportion de la population rurale 3,47% se rend à l'hôpital régional pour y bénéficier des soins. Ceci pourrait s'expliquer par la proximité géographique de la population de l'hôpital de district.

Le tableau 3.20 ci-dessous montre le niveau d'accessibilité des formations sanitaires publiques auxquelles font recours les ménages pour se soigner

Tableau 25.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
		Oui	Non	Total		
Strate de résidence	Urbaine	80,00	20,00	100,00	868,00	22,60
	Rurale	63,18	36,82	100,00	4853,66	144,05
	Total	64,48	35,52	100,00	4545,88	134,67

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 25.20 ci-dessus livrerait les informations sur l'accessibilité de la principale formation sanitaire fréquentée pour l'obtention des soins.

Il ressortirait de ce tableau que dans l'ensemble la majorité des ménages, soit 64,48% déclarerait que la principale formation publique fréquentée pour l'obtention des soins leur serait proche. La population parcourrait en moyenne 4545,88 m, soit environ 4,5 km et utiliserait 134,67 minutes soit environ 2 h 15 mn pour accéder à la principale formation sanitaire publique. Il faut noter que la population rurale atrait plus de difficultés d'accéder aux formations sanitaires publiques que la population urbaine. En effet, en zone urbaine on parcourrait 868,00 m en 22,60 minutes alors qu'en zone rurale on effectuerait 4545,88 m, soit 6 fois la distance parcourue par les urbains.

Après avoir évalué le niveau de difficulté d'accès aux formations sanitaires publiques, il serait judicieux d'examiner si ces dernières seraient dotées de matériel suffisant pour remplir leur mission.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Le tableau 26.21 présente les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale FOSA publique fréquentée pour l'obtention des soins

Tableau 26.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
	Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants	Autres à préciser
Urbaine	90,00	95,00	75,00	75,00	65,00	60,00	40,00	50,00	50,00	5,00
Rurale	91,21	92,47	85,77	82,85	87,87	77,82	69,87	65,27	66,11	6,69
Total	91,12	92,66	84,94	82,24	86,10	76,45	67,57	64,09	64,86	6,56

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 26.21 illustrerait la répartition de la population selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique.

L'observation du tableau, ci-dessus montrerait que la grande majorité déclarerait que le petit matériel serait disponible dans dites formations. En effet ils seraient 91,12% des ménages à affirmer la disponibilité des ciseaux, 92,66% des ménages celle des seringues, 84,94% des ménages celle de l'alcool, 82,24 % des ménages celle du coton, 86,10% des ménages celle de la bétadine pour ne citer que ceux-ci.

Après avoir relevé les contraintes liées à la distance pour une frange des ménages fréquentant les formations sanitaires, il serait utile d'examiner les contraintes financières pesant sur les ménages en quête de soins médicaux.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Cette section vise à explorer le montant officiel ou non payé dans les FOSA par les ménages pour l'obtention des soins.

Le tableau ci-dessous présente les montants payés pour les soins et l'appréciation des ménages sur l'accueil du personnel.

Tableau 27.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel

Milieu de résidence	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
				Bon	Passable	Mauvais	Total
Strate de résidence	1						
Urbaine	320,00	75,00	20,00	5,00	80,00	15,00	100,00
Rurale	1						
	041,11	42,26	15,48	45,19	45,19	9,62	100,00
Total	1 062,64	44,79	15,83	42,08	47,88	10,04	100,00

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

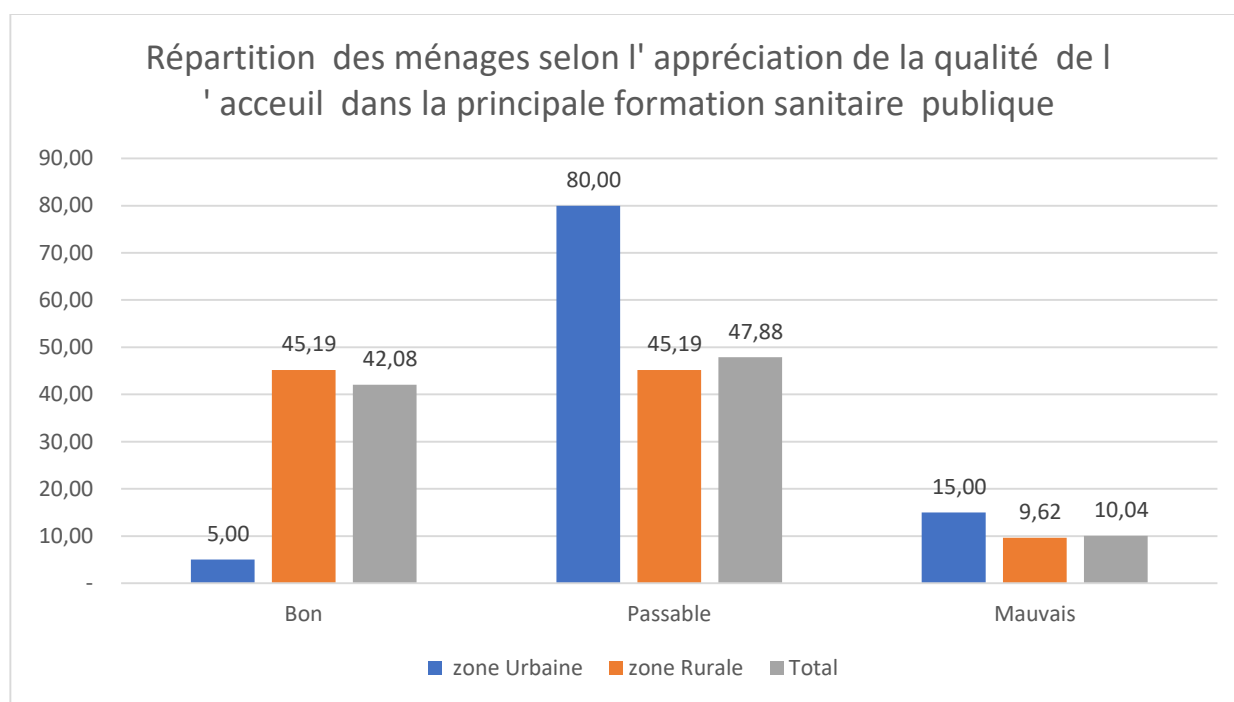
Le tableau 27.22 mettrait en exergue les coûts des soins de santé dans la principale formation sanitaire publique et le jugement des ménages sur le personnel soignant. Dans l'ensemble, le coût moyen de la consultation serait de 1062,64 FCFA. En zone rural ce coût se hisserait en moyenne à 1041,6 FCFA et à 1320,0 FCFA en zone urbaine. Globalement, 44,79 % des ménages estimerait que ce montant payé pour la consultation serait élevé.

Quant à savoir si en plus du tarif officiel des frais de consultation la population paierait d'autres frais, 15,83% des ménages seraient affirmatifs sur ce point.

Concernant l'appréciation de la population sur la qualité des services rendus dans la principale formation sanitaire publique, 42,08% des ménages jugeraient que la qualité serait bonne, 47,88% des ménages estimerait que cette qualité serait passable, tandis que 10,04% des ménages la trouveraient plutôt mauvaise.

La figure 13.12 permettrait de visualiser la répartition des ménages sur l'appréciation de la qualité de l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique.

Figure 13.12. Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.



Le tableau ci-dessous indique la disponibilité des médicaments et la résolution des problèmes de santé des ménages par les formations sanitaires.

Tableau 28.23 Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.

Le milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbaine	50,00	50,00
Rurale	57,32	38,49
Ensemble	56,76	39,38

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

L'analyse du tableau 28.23 montrerait que 56,76% des ménages déclareraient que les médicaments sont toujours disponibles dans la localité pour les maladies les plus fréquentes. Selon le même tableau, 39,38% des ménages considéreraient que la plupart des problèmes de santé seraient résolus par dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.

III.3.4. Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Dans cette section, l'analyse va se focaliser sur les raisons de la non satisfaction des populations au regard des soins reçus dans les formations sanitaires.

Tableau 29.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

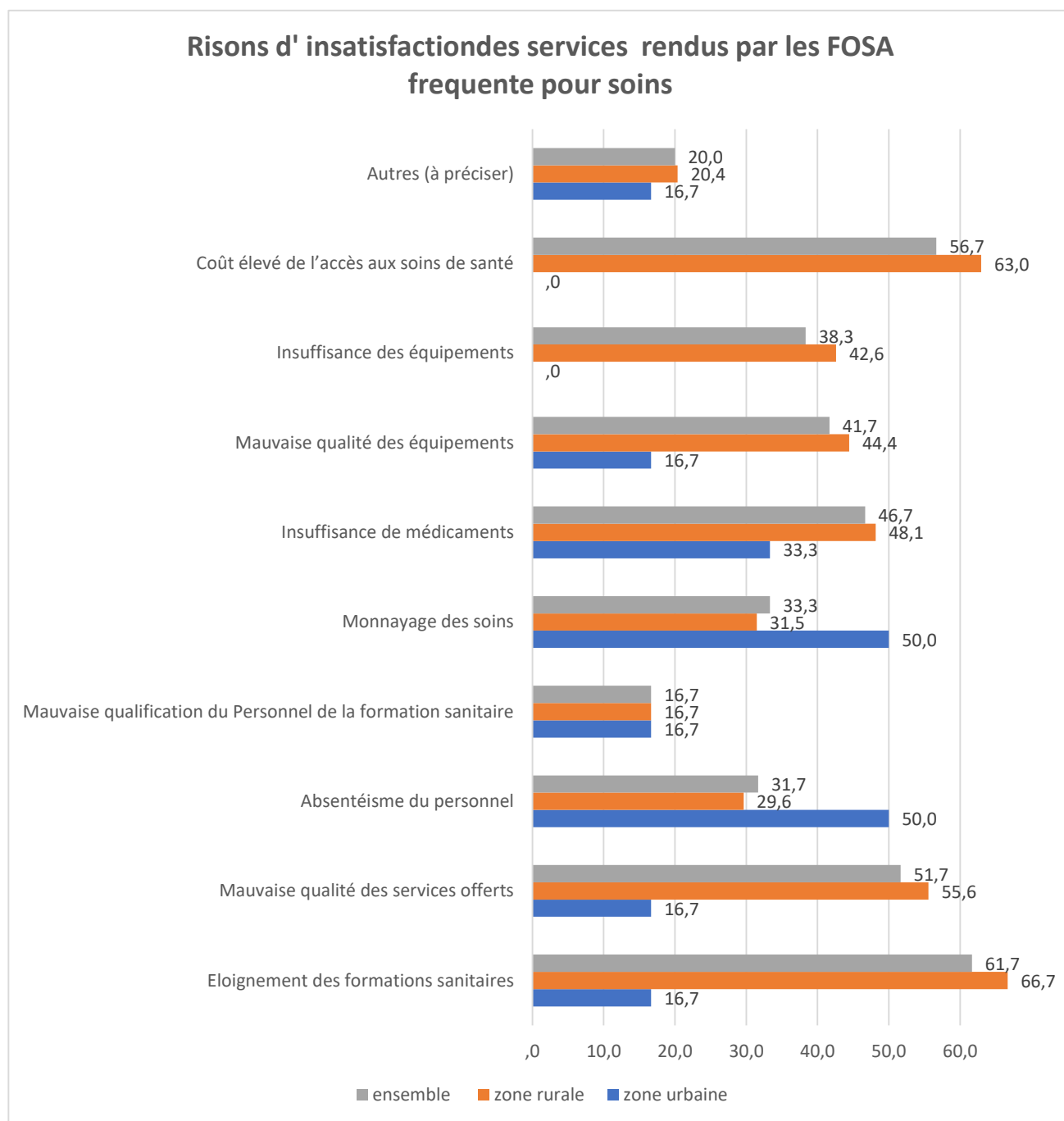
Milieu de résidence	Proportion (%)des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formations sanitaires fréquentée pour les soins	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité des équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autres (à préciser)
Urbaine	30,00	16,67	16,67	50,00	16,67	50,00	33,33	16,67	,00	,00	16,67
Rurale	22,59	66,67	55,56	29,63	16,67	31,48	48,15	44,44	42,59	62,96	20,37
Ensemble	23,17	61,67	51,67	31,67	16,67	33,33	46,67	41,67	38,33	56,67	20,00

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

L'examen du tableau 29.24 fournirait l'information sur le niveau s'insatisfaction à l'égard des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentées pour les soins. En effet le tableau ci-dessus indiquerait que 23,17 % des ménages enquêtés seraient non satisfaits des services offerts dans les formations sanitaires en question. Les raisons de la non satisfaction résultent entre autres de :

- L'éloignement, pour 61,67 %des ménages enquêtés ;
- Coût élevé de l'accès au soin de santé, pour 56,67 % des ménages enquêtés ;
- La mauvaise qualité des services offerts, pour 51,67 % des ménages enquêtés ;
- Insuffisance de médicaments, pour 46,67% des ménages enquêtés. Le graphique 3.13 détaille les raisons de la non satisfaction.

Figure 14.13 Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour soins



III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Il est constaté au tableau 3.24 que 23,17% des ménages sont non satisfaits des services offerts par les formations sanitaires, les raisons majeures étant : l'éloignement, pour 61,67 % des ménages ; Coût élevé de l'accès au soin de santé, pour 56,67 % des ménages ; la mauvaise qualité des services offerts, pour 51,67 % des ménages. Compte tenu de cette insatisfaction, la population est-elle engagée à mener des actions pour améliorer ces conditions sanitaires et quelles actions ? La présente section met en exergue

les actions autour desquelles la population est prête à se mobiliser pour bénéficier d'un meilleur état de santé

Tableau 30.25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

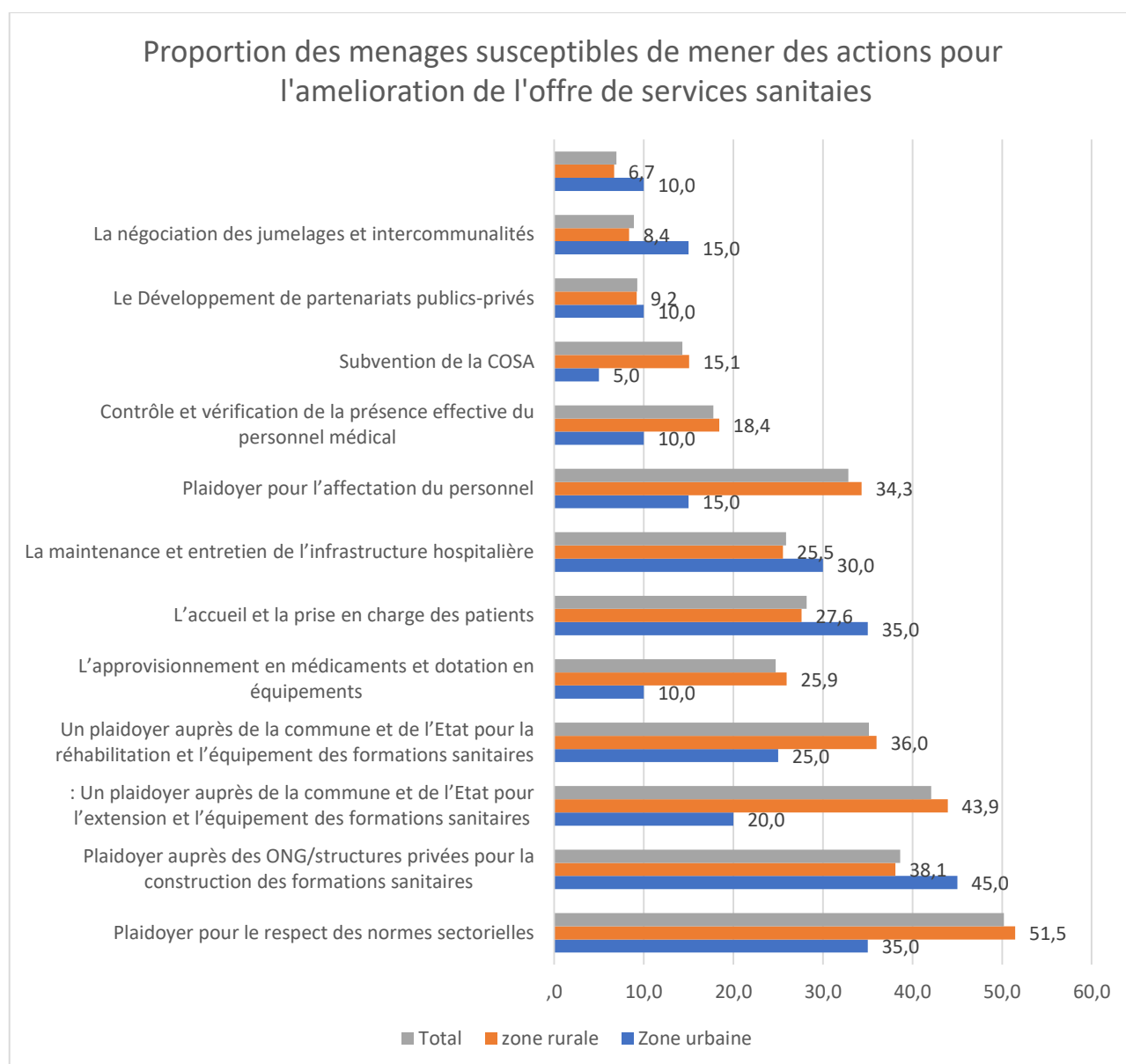
Milieu de résidence'	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :												
	Formations sanitaires su		Extension/réhabilitation/E		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'		
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l' équipement des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l' et la réhabilitations équipement des formations sanitaires	L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	L'accueil et la prise en charge des patients	La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	Autres à préciser
Urbaine	35,00	45,00	20,00	25,00	10,00	35,00	30,00	15,00	10,00	5,00	10,00	15,00	10,00
Rurale	51,46	38,08	43,93	35,98	25,94	27,62	25,52	34,31	18,41	15,06	9,21	8,37	6,69
Total	50,19	38,61	42,08	35,14	24,71	28,19	25,87	32,82	17,76	14,29	9,27	8,88	6,95

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 30.25 ci-dessus donnerait la répartition (%) des ménages en fonction des actions susceptibles d'être menées par la population en vue de l'amélioration de l'offre des services de santé dans l'espace communal. Il ressortirait de ce tableau que l'engagement de la population porterait principalement sur les actions suivantes :

- Plaidoyer pour les normes sanitaires, 50,19% des ménages ;
- Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formation sanitaires, 42,08% des ménages ;
- Plaidoyer auprès des ONG /structures privées pour la construction des formations sanitaires, 38,61 % des ménages ;
- Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formation sanitaires, 35,14 % des ménages ;
- Plaidoyer pour l'affectation du personnel, 32,82% des ménages.

Figure 3.14 :proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence



En conclusion l'analyse des données recueillies dans le cadre l'enquête de satisfaction du service rendu par l'offre de biens et services dans le secteur de la santé au sein de la Commune de NKONDJOCK mettrait en relief quelques insuffisances nécessitant des actions multiples pour y apporter de réponses.

Il serait à noter que la plupart des formation sanitaires dans la commune seraient publiques. L'Etat (la commune) serait donc un acteur important pour impulser le changement dans le secteur de la santé. Pour ce faire, il devrait s'attaquer aux problèmes principaux ci -après :

- L'insuffisance du nombre de formations sanitaires ayant pour conséquence l'éloignement des ménages par rapport aux FOSA ;
- L'insuffisance du personnel entraînant la baisse de la qualité des services offerts pat les FOSA
- Le coût élevé des soins ;

En vue d'apporter des solutions à ces problèmes, diverses interventions seraient menées à différents

niveaux.

- Construction de nouvelles infrastructures sanitaires et réhabilitation des FOSA existantes. Ceci aurait pour effet l'augmentation de la capacité d'accueil des malades, l'amélioration de la qualité de l'offre de service et la réduction des distances d'accès aux FOSA pour les ménages défavorisés ;
- Doter les FOSA du personnel médical et paramédical en nombre suffisant en vue d'améliorer la qualité des services.

La solution à ces problèmes peut s'inscrire dans le processus de la décentralisation en matière de transferts des compétences de l'Etat à la commune. Dans ce contexte la commune pourrait aussi mobiliser les partenaires privés pour l'accompagner.

Après cet examen panoramique du secteur de la santé, il serait aussi nécessaire d'aborder le secteur de l'éducation, un des quatre secteurs ciblés par l'enquête

III.4.1 Services de l'éducation

L'éducation occupe une place de choix dans le développement d'un pays ; en effet, elle constitue le socle d'un développement durable et est la garante d'une économie compétitive et d'une société prospère. Dans ce contexte, non seulement la communauté internationale s'est assignée un objectif de développement en matière d'éducation mais aussi l'Etat du Cameroun retient le secteur éducatif comme une axe important de sa stratégie de développement. La présente section est consacrée au diagnostic des services de l'éducation fait à travers l'enquête SCORE CARD visant à capter le niveau de satisfaction de la population sur l'offre de biens et services du secteur de l'éducation dans la commune de NKONDJOCK.

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

Le tableau 31.26 présente la répartition des enfants dans les ménages selon cycle d'enseignement ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Tableau 31.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Cycl d'enseignement															
	Maternel		Primaire			Secondaire 1er cycle			Secondaire 2ème cycle			Professionnelle		Total		
	Public	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Total	Public	Privé	Total
Urbaine	100,00	100,00	100,00	0,00	100,00	100,00	0,00	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00
Rurale	100,00	100,00	97,86	2,14	100,00	84,42	15,58	100,00	79,07		100,00	100,00	100,00	92,31	7,69	100,00
Ensemble	100,00	100,00	97,92	2,08	100,00	84,62	15,38	100,00	79,07		100,00	100,00	100,00	92,48	7,52	100,00

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

L'analyse du tableau 31.26 montrerait que, la quasi-totalité des ménages enverraient leurs enfants fréquenter dans les écoles publiques : 100,00 % des ménages au niveau du cycle de la maternel, 97,92% des ménages pour le primaire, 84,62% pour le 1^{er} cycle du secondaire, 79,07% des ménages pour le 2^{ème} cycle du secondaire et 100,00% des ménages pour l'école professionnelle. Une très faible proportion des ménages enverrait leurs progénitures dans les écoles privées : 2,08% des ménages au niveau du primaire et 15,38% des ménages pour le 1^{er} cycle du secondaire

Le tableau 32.27 ci-bas donne les motifs de choix des parents pour la fréquentation d'un établissement privé

Tableau 32.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire.

Milieu de résidence	Raisons de préférence du privé au public		
	Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Rural	0	0	83,3
Total	0	0	83,3

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 32.27 donnerait, pour la faible proportion des ménages qui aurait des enfants dans les écoles privées, la raison de ce choix à savoir, la qualité de l'éducation pour 83,33 % des ménages.

Le tableau 33.28 donne la répartition des ménages déclarant l'existence d'un établissement public scolaire public disponible dans le village selon le milieu de résidence.

Tableau 33.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage		Existence d'un établissement scolaire public			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
					Oui	Non	Total
		Milieu de résidence					
		Urbaine	Rurale	Total			
Cycle	Maternel	17,39	40,00	38,13	94,34	5,66	100,00
	Primaire	17,39	41,18	39,21	94,50	5,50	100,00
	Secondaire	17,39	22,75	22,30	75,81	24,19	100,00
	Formation professionnelle	8,70	4,31	4,68	92,31	7,69	100,00
	Total	15,22	27,06	26,08	90,34	9,66	100,00

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

L'analyse du tableau 33.28 mettrait en exergue la proportion des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans le village, le quartier. En effet 38,13% des ménages l'affirmeraient cette existence pour le cycle maternel ;3,21% des ménages pour les cycles primaires ; 22,30% des ménages pour le cycle secondaire et enfin 4,68% pour la formation professionnelle.

Le même tableau révélerait que la grande majorité des ménages, soit une proportion de 90,34 %, affirmerait être proche de l'établissement scolaire public. Le tableau suivant évaluerait l'accessibilité des

établissement scolaires public dans l' espace communal.

III.4.2. Accessibilité de l'école publique dans la commune

Le tableau 34.39 illustre la distance moyenne que parcourt l'enfant pour se rendre à l'établissement. Il montre aussi le temps mis à pied pour rejoindre ce même établissement

Tableau 34.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pied pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté Selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible		Strate de résidence					
		Urbaine		Rurale		Total	
		Distance Moyenne parcourue	Temps Moyen mis	Distance Moyenne parcourue	Temps Moyen mis	Distance Moyenne parcourue	Temps Moyen mis
Cycl e	Maternel	73,91	2,61	2046,04	3,42	1882,88	3,36
	Primaire	230,43	9,13	2945,51	9,81	2720,88	9,76
	Secondaire	13,04	0,22	538,97	11,61	495,46	10,67
	Formation professionnelle	0,00	0,00	40,00	0,80	36,69	0,74
	Total	79,35	2,99	1392,63	6,41	1283,98	6,13

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 34.29 ci -dessus montrerait le niveau d'accessibilité des établissements scolaires pour les enfants vivant dans ménages. En moyenne les élèves parcourraient 1283,98 m pour se rendre à l'école. Cette distance serait de de 1882,88 m pour les enfants de l'école maternelle ;2720,88 m pour les élèves de l'école primaire ; de 495,46m pour les élèves du secondaire. Après cette analyse portant sur l'accessibilité, il serait nécessaire aussi de faire une évaluation sur les caractéristiques des établissements

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Le tableau 35.30 suivant présente la répartition des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement et le lieu de résidence

Tableau 35.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement et le lieu de résidence

Cycle disponible		Strate de résidence											
		Urbaine				Rurale				Total			
			A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution des manuels		A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires		A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
cycle	Maternel	8,70	8,70	8,70	8,70	14,90	10,59	8,70	5,10	14,39	10,43	14,03	5,40
	Primaire	17,39	17,39	17,39	17,39	32,16	24,31	17,39	12,55	30,94	23,74	29,86	12,95
	Secondaire	4,35	4,35	4,35	0,00	22,75	16,08	4,35	0,00	21,22	15,11	21,22	0,00
	Formation professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,39	0,00	0,00	0,00	0,36	0,72	0,00
	Total	7,61	7,61	7,61	6,52	17,45	12,84	7,61	4,41	16,64	12,41	16,46	4,59

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Il ressortirait du tableau 35.30 sur les caractéristiques des établissements fréquentés que : 16,64 % des ménages déclareraient que l'établissement dispose d'un cycle complet ; 12,41% des ménages affirmeraient que l'établissement posséderait une salle par niveau de classe, 16,46% diraient que l'établissement serait équipé de bancs pour faire asseoir tous les élèves. Ils seraient 4,59% des ménages à déclarer que l'établissement procéderait à la distribution des livres scolaires. Il est à noter que seuls les cycles maternel et primaire bénéficieraient de la distribution des livres scolaires. En effet, 5,40% des ménages pour le cycle maternel et 12,95% des ménages pour le cycle primaire déclareraient l'existence de cette distribution dans ces cycles.

Le tableau 36.31 donne le nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et l'appréciation de la présence de l'enseignant dans la salle de classe

Tableau 36.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

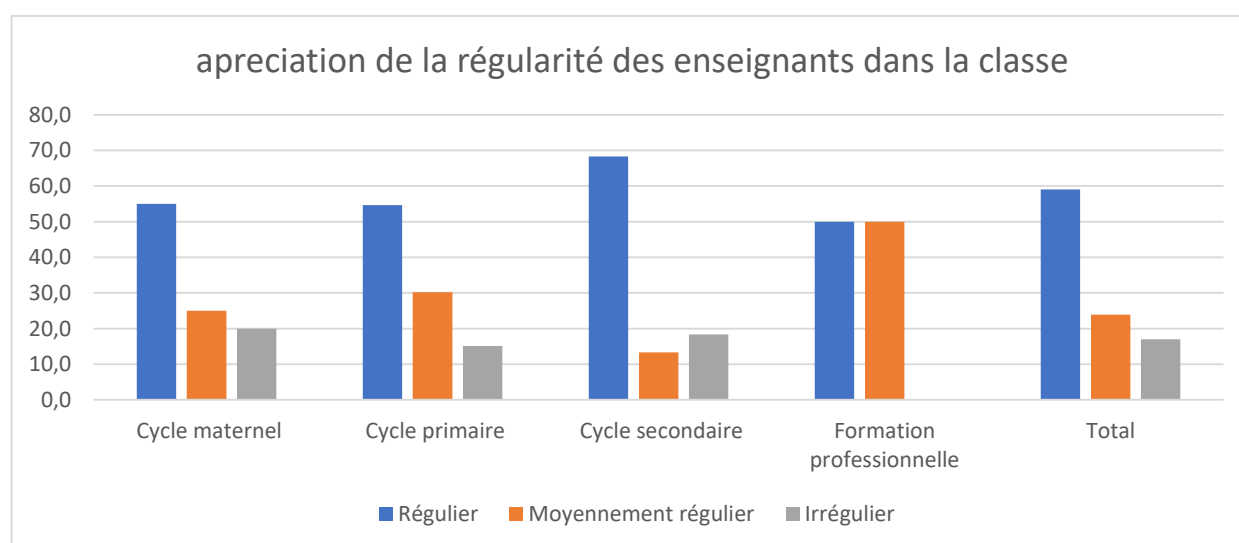
Cycle disponible		Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
			Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
cycle	Maternel	32,73	55,00	25,00	20,00	100,00
	Primaire	32,26	54,65	30,23	15,12	100,00
	Secondaire	47,50	68,33	13,33	18,33	100,00
	Formation professionnelle	15,00	50,00	50,00	0,00	100,00
	Total	37,04	59,04	23,94	17,02	100,00

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 36.31 ci-dessus présenterait le nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement qui serait de 37.04 élèves par classes. il se situerait dans les normes de l'éducation à savoir 40 élèves par classe. S'agissant de la présence des enseignants à l'école la plupart des ménages, soit 59,04 %, jugeraient que les enseignants seraient plutôt réguliers ;23,94% estimerait que les enseignants seraient moyennement réguliers tandis que 17,02% des ménages trouveraient que les enseignants sont irréguliers.

figure 15.15. : Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe

Figure 15.15. : Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe



Le tableau 37.32 présente la proportion des ménages ne participant pas dans aux réunions de l'APEE ainsi que les raisons de la non-participation.

Tableau 37.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE et Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cycle de l'enseignement	Proportion (%) de des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE		Parmi les ménages qui ne participent as aux réunions de l'APEE (%) de ménages selon la raison de no participation				
			Non-respect des horaires	Durée	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres (à préciser)
Maternel		1,44	25,00	75,00	50,00	25,00	0,00
Primaire		3,96	27,27	54,55	27,27	36,36	18,18
Secondaire		1,44	25,00	75,00	25,00	25,00	0,00
Formation professionnelle		0,00					
Total		1,71	26,32	63,13	31,58	31,58	10,53

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 37.32 donnerait la proportion des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE. Bien que cette proportion soit marginale, il serait utile d'analyser les causes de la non-participation aux réunions de l'APEE. Pour la majorité des ménages, soit 63,13 % des ménages, la non-participation serait due la longue durée des réunions, pour 31,58 % à l'absence d'échanges dans les réunions de l'APEE, pour 31,58% des ménages à la non reddition des comptes et pour 26,32 % des ménages au non-respect des horaires.

III.3.4. Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école.

Le tableau 38.33 ci- dessous fournit les informations sur les frais de l'écoles et sur l'appréciation du coût des frais exigibles

Tableau 38.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles

Cycle designment	Dispense Moyenne (FCFA)	Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé	Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
Cycle disponible	Dépense moyenne (FCFA)	Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé	Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en

								plus des frais exigibles d'éducation
		Inscription	APEE	Autres frais	Elevé	Raisonnable	Faible	
cycle	Maternel	16760	7300	2713	72,50	27,50	0,00	2,52
	Primaire	11031	5100	1904	62,79	36,05	1,16	3,60
	Secondaire	23606	10001	3821	83,33	13,33	3,33	3,60
	Formation professionnelle	17750	3750	0,00	50,00	50,00	0,00	0,00
	Total	16335	7118	2668	71,28	27,13	1,60	2,43

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 38.33 ci-dessus présenterait la proportion des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles.

Il ressortirait de ce tableau que le coût moyen des frais d'inscription tous cycles confondus s'élèverait à 16 335 FCFA, tandis que le coût des frais de l'APEE et celui des autres frais à 2 668 FCFA.

Il faudrait souligner que parmi ces cycles disponibles, le cycle secondaires aurait le coût le plus élevé. En effet pour ce cycle, les frais d'inscription s'élèveraient à 23 606 FCFA, ceux de l'APEE à 10 001 FCFA et les autres frais à 3821 FCFA. Il serait alors judicieux de se poser la question que voici : comment les ménages perçoivent-ils le coût de l'éducation ? La réponse se trouverait dans le même tableau 3.33. En effet, à différents niveaux de cycles de l'enseignement, les ménages jugeraient que les dépenses en éducation seraient élevées.

Globalement, 71,28% des ménages trouveraient que le coût des frais serait élevé, 27,13 % des ménages estimerait que le coût est raisonnable tandis que 1,60% considéreraient qu'il serait faible. Enfin, il serait nécessaire de relever que 2.43 % des ménages déclareraient avoir payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation.

Le tableau 39.34 ci-dessous fournit les informations sur les intervenants dans la réfection des ouvrages endommagés de l'école.

Tableau 39.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle disponible	Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages endommagés ont été réfectionnés	Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :					
		L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/MIN ESEC/MINEFOP	Les Elites	Autres

cycle	Maternel		12,59	0,72	2,52	0,00	1,08	0,00
	Primaire		25,18	4,32	5,04	0,00	5,04	0,36
	Secondaire		19,06	1,44	1,80	0,00	2,16	0,00
	Formation professionnelle		0,72	0,72	0,00	0,00	0,36	0,00
	Total		14,39	1,80	2,34	0,00	2,16	0,09

Le tableau 3.34 ci-dessus indiquerait les principaux intervenants dans la réfection des ouvrages endommagés de l'école selon le cycle d'enseignement.

Il ressortirait de ce tableau que le premier intervenant serait l'APEE ; ceci serait confirmé par 14,39% des ménages ; viendrait ensuite une organisation du village : 2,34 % des ménages et les élites du village :2,16% des ménages et enfin le Maire :1,80 % des ménages.

III.4.5. Appréciation du service de l'éducation

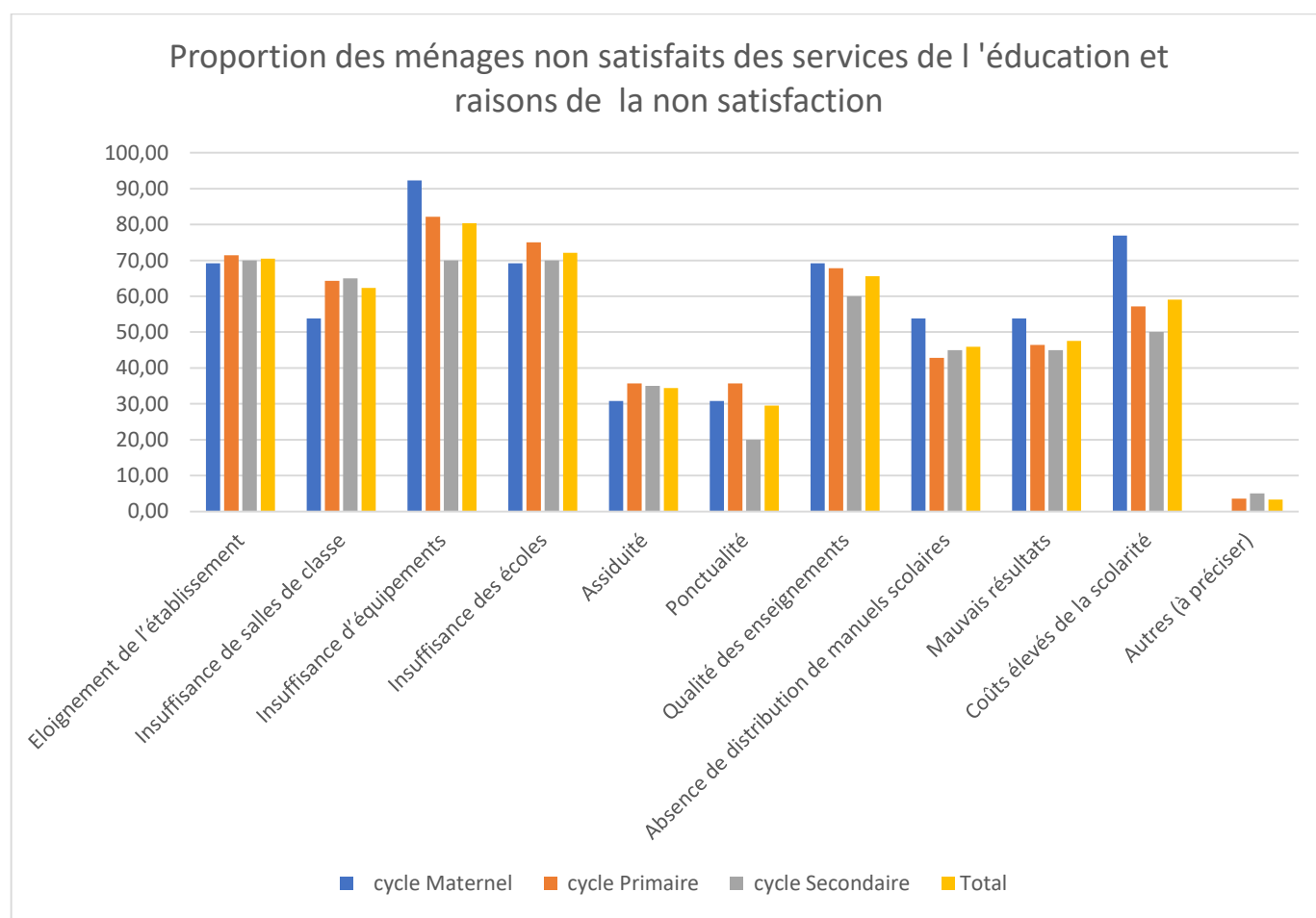
Le tableau 40.35 ci -bas renseigne sur le niveau de satisfaction concernant les services de l'éducation et sur les motifs de la non satisfaction.

Tableau 40.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages non satisfaites services d'éducation	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
		Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité du personnel	Ponctualité	Qualité des enseignements	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	autres
Maternel	4,68	69,23	53,85	92,31	69,23	30,77	30,77	69,23	53,85	53,85	76,92	0,00
Primaire	10,07	71,43	64,29	82,14	75,00	35,71	35,71	67,86	42,86	46,43	57,14	3,57
Secondaire	7,19	70,00	65,00	70,00	70,00	35,00	20,00	60,00	45,00	45,00	50,00	5,00
TOTAL	5,49	70,49	62,30	80,33	72,12	34,43	29,51	65,57	45,90	47,54	59,02	3,28

Le tableau 40.35 ci-dessus renseignerait sur la proportion des ménages non satisfaits des d'offre de services d'éducation, selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction. Ainsi, on remarquerait que dans le cycle maternel, 4,68% des ménages seraient non satisfaits ; dans le cycle primaire :10,07 % des ménages et dans le secondaire,7,19 % des ménages. Le même tableau livrerait les raisons principales de la non satisfaction, tous les cycles confondus : éloignement de l'établissement :70,49% des ménages, insuffisance des équipements :80,33%, insuffisance des de salles de classes :62,30%, qualité des enseignements : 65,57% et le coût élevé de la scolarité. :59,02%

Figure 16.17 : Proportion des ménages non satisfaits des services de l'éducation selon le cycle de l'enseignement et la raison de non satisfaction.



Le tableau 41.36 ci-dessous indique les actions que les ménages sont disposés à mener dans la commune pour améliorer le service rendu dans le secteur de l'éducation.

Tableau 41.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
	Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Autres
Maternel	11,15	9,35	7,55	5,76	6,83	5,04	0,36
Primaire	17,27	15,11	13,31	13,31	13,31	13,67	1,08
Secondaire	12,23	10,43	9,71	8,27	10,07	7,19	0,36
Formation professionnelle	0,36	0,00	0,00	0,72	0,72	0,36	0,00
TOTAL	10,25	8,72	7,64	7,01	7,73	6,56	0,45

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 41.36 détaillerait les actions que les ménages seraient disposés à engager au niveau communal en vue d'améliorer les services rendus dans le secteur de l'éducation.

Ainsi, 10,25% des ménages soutiendraient l'octroi de la prime d'excellence aux écoles ;8,72 % des ménages seraient pour la sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne ;7,64 % s'engageraient dans le suivi rapproché des relations parents / enseignants et 7,73% seraient favorables à la formation des enseignants. Il serait utile de relever que les ménages seraient plus disposés à s'engager dans les actions d'amélioration du service d'éducation dans le cycle primaire.

Le tableau 42.37 ci-dessous présente les actions que les ménages sont disposés à mener au niveau communautaire pour améliorer le service rendu dans le secteur de l'éducation.

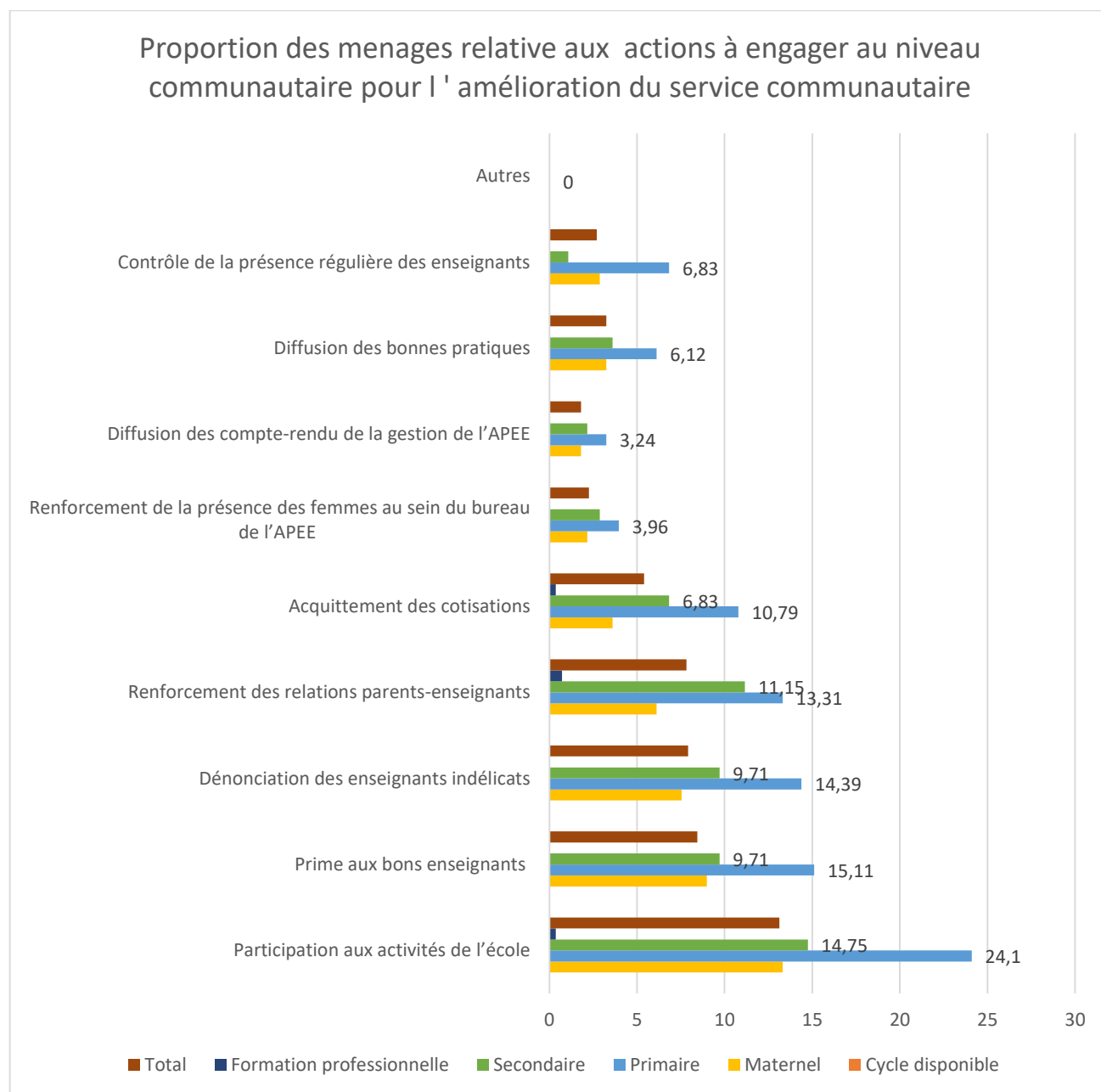
Tableau 42.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation.

Cycle disponible	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
	Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indécidés	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des compte-rendu de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres
Maternel	13,31	8,99	7,55	6,12	3,60	2,16	1,80	3,24	2,88	0,00
Primaire	24,10	15,11	14,39	13,31	10,79	3,96	3,24	6,12	6,83	0,00
Secondaire	14,75	9,71	9,71	11,15	6,83	2,88	2,16	3,60	1,08	0,00
Formation professionnelle	0,36	0,00	0,00	0,72	0,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	13,13	8,45	7,91	7,82	5,40	2,25	1,80	3,24	2,70	0,00

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 42.37 illustrerait les actions que les ménages seraient prêts à engager au niveau communautaire pour l'amélioration du service dans le secteur de l'éducation. Dans ce cadre, 13,13% des ménages souhaiteraient participer aux activités de l'école, 8,45% seraient pour l'octroi des primes aux enseignants, 7,82 % soutiendraient le renforcement des relations parents/enseignants et 7,91% seraient pour la dénonciation des enseignants indécidés. Il faudrait noter qu'une grande proportion des ménages, soit 24,10%, serait plus disposée à s'engager, au niveau communautaire, dans les actions d'amélioration de l'éducation dans le cycle primaire. La figure 17.18 ci-après préciserait ces actions.

Figure 17.18 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation



En conclusion, les données collectées sur le terrain dans le cadre de l'enquête SCORE CARD menée en vue de capter le niveau de satisfaction de l'offre des biens et services publics dans le secteur de l'éducation dans la commune de NKONDJOCK révélerait que la très grande majorité des ménages déclarerait que la majorité des enfants fréquenteraient l'école publique. Par ailleurs le secteur de l'éducation connaîtrait quelques problèmes auxquels il faudrait trouver des solutions pour améliorer la qualité du service dans ce secteurs .S' agissant des problèmes dans le secteur éducatif, on dénombrerait notamment les suivants :

- Insuffisance du nombre d'écoles dans la zone rurale surtout au niveau des cycles maternel et primaire. En effet, les enfants de la maternelle en zone rurale parcourraient en moyenne 2046,04 m pour atteindre, l'école tandis que les élèves du primaire effectuent en moyenne 2945,51 m selon les déclarations des ménages enquêtés ; Par ailleurs pour 72,12% des ménages, l'insuffisance des écoles serait la cause de la non satisfaction.
- Insuffisance des salles de classes à différents cycles. En effet une faible proportion des ménages déclarerait l'existence des salles de cycles par niveau de classe :10,43% des ménages au niveau de la maternelle ;23,74 % des ménages au niveau du primaire ;15,11% des ménages au niveau du secondaire. Pour 62,30% des ménages, l'insuffisance de salle de classe serait la source de la non satisfaction ;
- Insuffisance des équipements en termes de bancs à tous les cycles :14,03% des ménages déclareraient la disponibilité des bancs au cycle maternel, 29,86% des ménages au cycle primaire et 21,22 % au cycle secondaire. Notons que 80,33% des ménages seraient insatisfaits des services de l'éducation à cause de l'insuffisance des équipements.
- Insuffisance de manuels scolaires. Seuls 5,40% des ménages affirmeraient que le cycle maternel procéderait à la distribution de livres scolaires contre 12,95% des ménages au cycle primaire. Il faudrait relever en outre que pour 45,90% des ménages, l'absence de distribution de manuels scolaires serait à l'origine de la non satisfaction exprimée à l'endroit des services de l'éducation.
- Insuffisance de la qualité de services éducatifs à cause de la présence irrégulière des enseignants ;17,02% des ménages estimerait que les enseignants seraient irréguliers dans la classe tandis que pour 23,94% des ménages, les enseignants seraient plutôt moyennement réguliers. Il serait utile de relever que pour 34,43% des ménages, la non satisfaction pour les services éducatifs serait due à l'assiduité insuffisante du personnel enseignant.

Après avoir mis en exergue les problèmes prévalant dans le secteur de l'éducation, il serait nécessaire d'avancer les pistes de solutions pouvant contribuer à l'amélioration de l'offre de biens et de services dans le secteur de l'éducation au sein l'espace communal considéré notamment :

- Augmentation du nombre d'écoles des cycles maternel et secondaire dans la zone rurale. Ceci réduirait la distance parcourue par les élèves évoluant dans ces cycles ;
- Extension des salles de classes des écoles de la maternelle et du primaire dans les localités où les besoins seraient plus accusés ;
- Augmentation des bancs dans les salles de classe en situation d'insuffisance de ces équipements ;
- Distribution des manuels scolaires dans les établissements de la maternelle et du primaire pour améliorer la qualité du service rendu dans le secteur éducatif ;
- Implication de l'APEE dans le suivi de la présence régulière des enseignants à l'école.

Entre autres secteurs ciblés par l'enquête SCORE CARD figure l'offre de service communaux à la population. La section suivante est consacrée à l'analyse des données collectées auprès des ménages sur secteur des services communaux.

III.5. Fournitures des services communaux

Dans cette section, sont inventoriés les services fournis à la population par la commune. Ensuite les délais de prestations de ces services sont évalués dans le cadre de l'enquête SCORE CARD. Enfin, la qualité des services communaux est aussi appréciée en relevant le degré de non satisfaction vis-à-vis des services rendus par la commune en vue d'apporter des améliorations à l'offre de ces services et aux conditions de vie des populations ; parallèlement les actions engageant la population et pouvant contribuer à ces améliorations de services sont recensées.

III.5.1. Caractéristiques de la fourniture des services communaux

Le tableau 43.38 indique la nature des services rendus par la commune, la qualité de l'accueil et le temps d'obtention du service.

Tableau 43.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal		Temps mis pour obtenir le service communal					
		En cours	Jour	Semaine	Mois	Année	Total
Service	Acte de naissance	20,00	20,00	5,00	35,00	20,00	100,00
	Acte de décès	-	-	-	100,00	-	100,00
	Légalisation des documents officiels	-	100,00	-	-	-	100,00
	Délivrance des documents d'Urbanisme	100,00	-	-	-	-	100,00
	Aménagement des espaces verts et de loisir	50,00	25,00	25,00	-	-	100,00
	Eclairage public	-	-	100,00	-	-	100,00
	Aménagement des aires de jeux	-	-	-	100,00	-	100,00

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 3.38 ci-dessus illustrerait le délai mis par les ménages pour l'obtention des services communaux.

Concernant les services communaux offerts par la commune il faudrait relever qu'au moment de l'enquête 20,00 % des ménages déclareraient avoir introduit les demandes d'acte de naissance qui étaient en cours, 20,00% affirmeraient avoir obtenu les actes de naissance en un jour, 5% dans une

semaine, 35,00% dans un mois et 20,00% dans une année. Pour les actes décès, 100,00% des ménages les obtiendraient dans un délai d'un mois. Il en est de même pour l'aménagement des aires de jeux. S'agissant des aménagements des espaces verts et de loisir, 25 % des ménages affirmeraient bénéficier de ce service après un délai d'une semaine. De même 100,00 % des ménages obtiennent un éclairage public après une semaine. Après l'affirmation du cadre de développement enquêté selon laquelle la commune n'offrirait pas les services d'aménagement des espaces verts et de loisirs de même que les services d'aménagement des aires de jeux, les réponses données sur ces rubriques par les ménages enquêtés seraient à prendre avec caution à moins que les répondants ne soient adressés aux chefs de quartiers ou de village pour ces services.

III.5.2. Contraintes dans la fourniture des services communaux

Le tableau 44.39 ci-dessous donne les causes de la lenteur dans les services rendus par la commune de NKONDJOCK.

Tableau 44.39 : Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal.

Service communal	Cause du temps long ou très long pour rendre service				
	Absence de matériel de travail	Incompétence du personnel	Mauvaise organisation des services	Autres	Total
Acte de naissance	46,15	7,69	30,77	15,38	100,00
Acte de décès	100,00	-	-	-	100,00
Délivrance des documents d'Urbanisme	-	-	-	100,00	100,00
Aménagement des espaces verts et de loisir	-	100,00	-	-	100,00
Eclairage public	-	100,00	-	-	100,00
Aménagement des aires de jeux	-	-	100,00	-	100,00

Le tableau 44.39. Ci-dessus révélerait, selon les ménages enquêtés, les causes de la lenteur.

Pour 46,15% des ménages, la lenteur dans la délivrance des actes de naissance par les services communaux s'expliquerait par l'absence de matériel. Pour 30,77% des ménages, cette lenteur dans la production des actes de naissance résulterait de la mauvaise organisation des services tandis que pour 7,69% des ménages, elle aurait pour cause l'incompétence du personnel.

Le tableau 3.40 donne les informations sur les surplus de paiement effectué pour bénéficier des services communaux

Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal		Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
	Service	
	Acte de naissance	20,00
	Acte de décès	0,00
	Légalisation des documents officiels	0,00
	Délivrance des documents d'Urbanisme	0,00
	Aménagement des espaces verts et de loisir	0,00
	Eclairage public	0,00
	Aménagement des aires de jeux	0,00

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 3.40 ci-dessus renseignerait sur les ménages ayant payé le pourboire pour obtenir le service communal.

L'analyse du tableau montre que dans l'ensemble les ménages ne payeraient pas des pourboires pour l'obtention des services. Néanmoins 20,00% des ménages enquêtés déclareraient avoir donné des pourboires pour la délivrance des actes de naissances.

III.5.3. Engagement citoyen dans la commune

Le tableau 3.41 livre les informations relatives à la connaissance de la population concernant les activités menées dans l'espace communal.

Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Service communal		Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement
Strate de résidence	Urbaine	,00	,00	,00	,00	,00
	Rurale	,39	,00	,39	2,75	5,10
	Total	,36	,00	,36	2,52	4,68

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 3.41 ci-dessus indiquerait le niveau d'information des ménages sur les activités de la commune.

L'analyse du tableau révélerait que les ménages ne seraient presque pas informés sur les activités de la commune concernant les actions programmées durant l'année, le budget de l'année en cours et l'exécution du budget de l'année passée. En revanche, 2,52 % des ménages enquêtés déclareraient avoir bénéficié

de l'accompagnement dans les actions de développement. 4,68% des ménages affirmeraient être impliqués dans la programmation et la budgétisation des actions du développement.

III.5.4. Appréciation des services communaux

Le tableau 45.42 ci -après donne la proportion des ménages non satisfaits des services communaux et la raison de cette non satisfaction.

Tableau 45.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l'exécutif municipal	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
Urbaine	39,13	11,11	11,11	11,11	11,11	33,33	11,11	0	11,11	11,11	11,11
Rurale	28,63	23,29	53,42	13,7	5,48	17,81	19,18	21,92	13,7	13,7	16,44
Ensemble	29,50	21,95	48,78	13,41	6,1	19,51	18,29	19,51	13,41	13,41	15,85

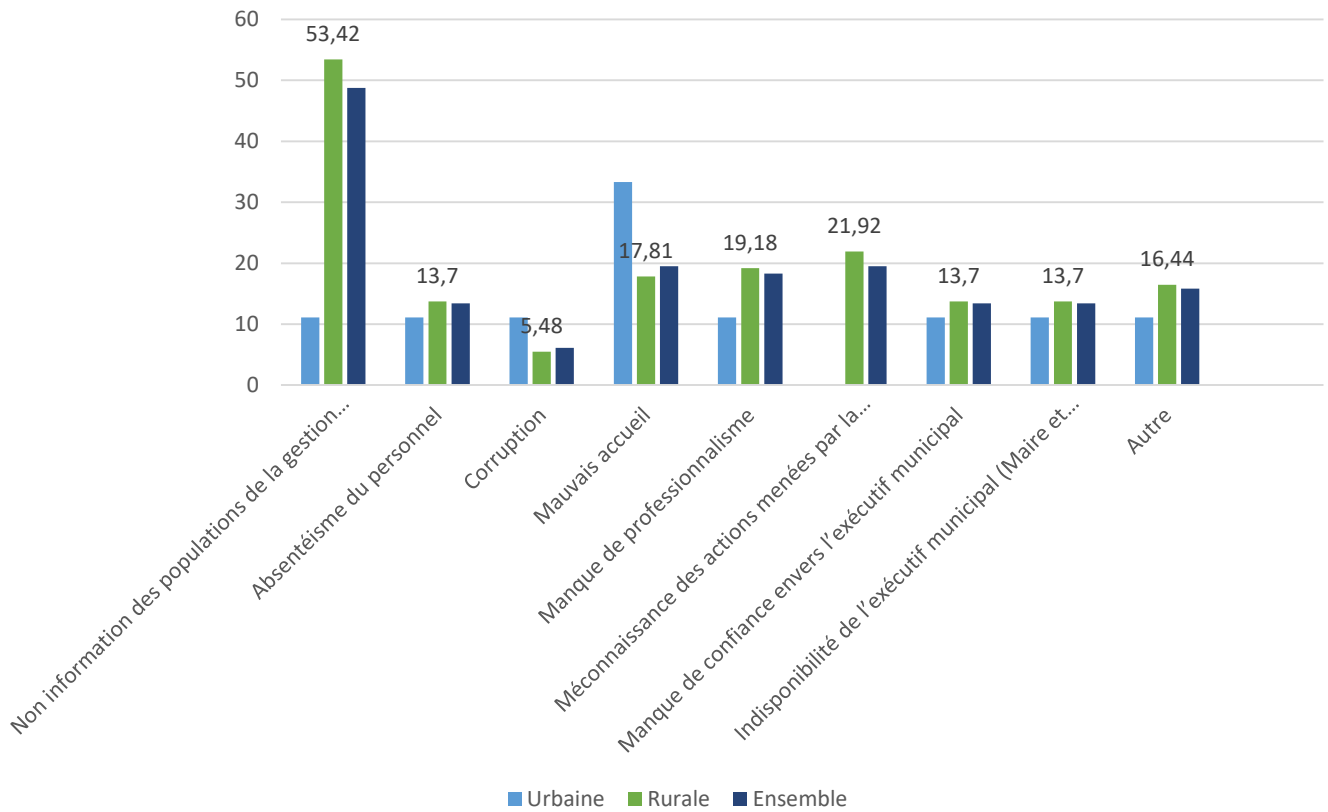
Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 45.42 donnerait les proportions des ménages non satisfaits selon les raisons de non satisfaction. Au regard des services communaux, 29,50% des ménages ne seraient pas satisfaits des services fournis. La principale cause d'insatisfaction des ménages serait la non information des populations sur la gestion communale : ils seraient 48,78% de ménages à le déclarer ; ensuite 21,95% des ménages donneraient comme raison d'insatisfaction, la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers. 19,51 % des ménages diraient méconnaître les actions de la commune tandis que pour la même proportion de 19,51% des ménages, le mauvais accueil expliquerait l'insatisfaction.

La figure 18.19 compléterait le tableau 3.42 en précisant les causes et les niveaux d'insatisfaction.

Figure 18.19 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

proportion (%) des ménages insatisfaits des services communaux et la raison de non satisfaction.



III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Le tableau 46.43 indique les actions que les ménages sont disposés à mener en vue d'améliorer la qualité des services rendus par la commune

Tableau 46.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

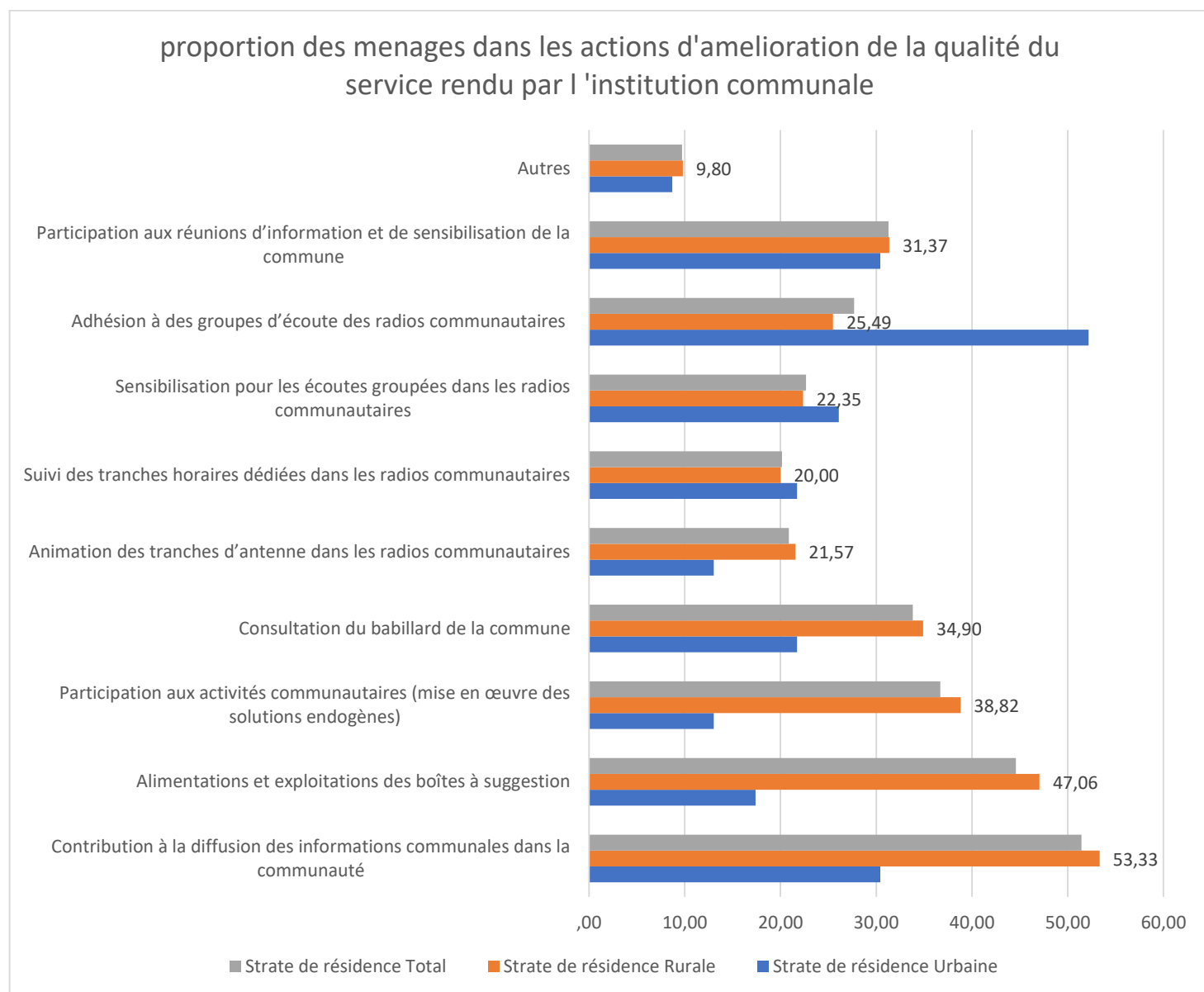
		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :										
			Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Autres
Service communal	Strate de résidence	Urbaine	30,43	17,39	13,04	21,74	13,04	21,74	26,09	52,17	30,43	8,70
		Rurale	53,33	47,06	38,82	34,90	21,57	20,00	22,35	25,49	31,37	9,80
		Total	51,44	44,60	36,69	33,81	20,86	20,14	22,66	27,70	31,29	9,71

Source : Enquête CCAP2, Commune de NKONDJOCK, 2022

Le tableau 46.43 renseignerait sur les engagements désirés par les ménages en vue de participer à la vie communale. Il serait d'emblée nécessaire de souligner que les populations auraient l'envie d'être informées sur la marche de la commune. En effet 51,44% des ménages sont disposés à contribuer à la diffusion des informations communales dans la communauté et, 44,60% des ménages manifesteraient la volonté de s'impliquer dans l'alimentation et l'exploitation de la boîte à suggestion, tandis que 33,81% voudraient consulter les babillards de la commune. Par ailleurs 31,29% des ménages seraient prêts à participer aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune. Toujours dans le registre de l'information, 27,70% des ménages seraient favorables à l'adhésion des groupes d'écoutes des radios communautaires.

La figure 19.20 ci-dessous détaillerait les engagements potentiels des ménages pour l'amélioration des services offerts par la commune aux populations.

Figure 19.20. : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale



En conclusion, l'examen portant sur la fourniture des services communaux dans la commune de NKONDJOCK révélerait que cette commune offrirait quelques services de base à la population tels que : l'établissement des actes de naissance, des actes de mariage, la légalisation des documents officiels, l'aménagement des espaces verts et de loisirs, l'éclairage public , l'aménagement des aires de jeux. Certains services seraient donnés dans les délais d'autres accuseraient des retards pour leur délivrance. Cette lenteur dans la fourniture de services demandés serait à l'origine de la non satisfaction des ménages.

Par ailleurs comme il ressort de l'analyses des données du terrain synthétisées dans les tableaux et

les graphique plus haut présentés, les ménages déclareraient qu'ils ne seraient pas informés sur la programmation des activités de développement de la commune, sur le budget et sa réalisation. En outre, on relèverait un faible niveau d'accompagnement des villages /quartier par la commune dans les actions de développement, une faible implication du village / quartier dans programmation et la budgétisation des activités de développement.

Comme solution à ce problème, la commune serait invitée à promouvoir une politique de communication sur ses activités, à informer et impliquer davantage la population dans les activités de planification des actions de développement.

En définitive, toutes les solutions aux problèmes relevés ne peuvent avoir des effets durables que s'il est mis en place un dispositif de suivi -évaluation participatif pour la conduite des changements inhérents au CCAP Scorecard.

CHAPITRE IV : PLAN D’ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D’UN CONTRÔLE CITOYEN DE L’ACTION PUBLIQUE

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

En vue de mener à bien cette opération CCAP scorecard il est nécessaire de mettre en place un dispositif de suivi évaluation participatif pour la conduite des changements. Ce dispositif serait organisé comme suit :

A. COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI -EVALUATION APTICIPATIF

- Le president (le maire de la commune)
- Un vice president (une élite)
- Une secretaire
- Un trésorier
- Deux representants des chefs traditionnels
- 02 representants de la Société civile au niveau communal
- Les representants des secteurs ciblés (eau ,santé, éducation
- Les representants des confessions religieuses presents dans la commune
- Un representant de l ‘organisation des femmes

B.LE RÔLE DU COMITÉ DE SUIVI- EVALUATION PARTICIPATIF

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S’assurer de la mise en œuvre des activités du plan d’action ;
- Suivre et évaluer l’exécution des activités du plan d’action ;
- Apprécier le niveau d’engagement des responsables d’activités dans leurs tâches d’une part, d’atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d’autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l’Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives ...) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d’évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d’envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs :

- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

C. OUTILS

- Le chronogramme d'activité
- La grille d'analyse des acteurs
- La grille d'intérêt pouvoir
- Le plan d'action
- Le tableau de suivi
- La matrice SEPO
- Les enquêtes
- Le PCD
- Le budget

IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du Score Card

Le plan d'action ci- après indique les actions à amener dans les différents secteurs ciblés pour améliorer les conditions de vie des populations.

PLAN D'ACTION DU CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE EN VUE DE LA CONDUITE DES CHANGEMENTS

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de Référence	Valeur cible	Source de données
				Début	Fin				
Approvisionnement en eau potable									
Améliorer l'accès à l'eau potable dans le Commune de NKONDJOCK	Augmenter de 6 le nombre D'équipements hydrauliques	Construction de 6 puits avec pompe à motricité Humaine	MINEE Mairie	2022-2024		Nombre de puits construits	0	6	Commune de NKONDJOCK RA
		Construction de 6 forages avec pompe à motricité humaine	MINEE Mairie	2022-2024		Nombre de forages construits	0	6	Commune de NKONDJOCK RA
	Réhabiliter 40 Équipements hydrauliques Existants d'ici fin 2023	Réhabilitation de 6 puits avec PMH	MINEE Mairie	2022-2023		Nombre de puits réhabilités	0	6	Commune de NKONDJOCK RA
		Réhabilitation de 16 forages avec PMH	MINEE Mairie	2022-2023		Nombre de forages réhabilités	19	35	Commune de NKONDJOCK
		Réhabilitation de 18 bornes fontaines	MINEE Mairie	2022-2023		Nombre de 18 bornes Fontaines réhabilités	8	26	Commune de NKONDJOCK RA
		Réhabilitation de 3 réseaux	MINEE Mairie	2022-2023		Nombre de réseaux d'adduction réhabiltés	2	5	Commune de NKONDJOCK RA
	Doter 18 villages /quartiers' artisan De l'eau d' ici 2023	Formation de 18 artisans de l'eau	Responsable secteur eau	2022-2023		Nombre d'artisans formés	0	18	Commune de NKONDJOCK
Approvisionnement en eau potable									
Améliorer l'accès à l'eau potable	Impliquer les populations dans la gestion de l'eau	Redynamisation des COGES Des points d'eau existants	Responsable secteur eau	2022-2023		Nombre de COGES redynamisés	0%	100%	Commune de NKONDJOCK Rapport d' activités

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de Référence	Valeur cible	Source de données
				Début	Fin				
dans le Commune de NKONDJOCK		Création de nouveaux COGES	Responsable secteur eau	2022-2023		Nombre de nouveaux COGES	0%	100%	Commune de NKONDJOCK Rapport d'activités
		Formation /recyclage des COGES	Responsable secteur eau	2022-2024		Nombre de formation/recyclage réalisées	0%	100%	Commune de NKONDJOCK Rapport d'activités
	Améliorer l'accès à l'eau potable	Organisation des séances de formation des populations sur les techniques de potabilisation de l'eau	Responsable secteur eau	2022-2024		Nombre de formations réalisées	0%	100%	Commune de NKONDJOCK Rapport d'activités
		Sensibilisation des populations sur l'importance de leur contribution pour la maintenance des points d'eau	Responsable secteur eau	2022-2024		Nombre de séances de sensibilisation réalisées	0%	100%	Commune de NKONDJOCK Rapport d'activités
Santé									
Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité	Augmenter de 2 le nombre de FOSA d'ici 2024	Construction de 2 FOSA	MINSANTE Mairie	2022-2024		Nombres de FOSA construits	9	11	Commune de NKONDJOCK Rapport d'activités
		Acquisition des équipements pour 2 FOSA	MINSANTE Mairie	2022-2024		Nombre d'equipe-ments acquis	100%	125%	Commune de NKONDJOCK Rapport d'activités
	Augmenter l'effectif du personnel des FOSA d'ici 2024	Affectation de 10 unités de personnel de santé aux FOSA	MINSANTE Mairie	2022-2024		Nombre d'unités De personnel affecté	0	10	Commune de NKONDJOCK Rapport d'activités
	Impliquer les populations dans la gestion des FOSA	Redynamisation des COSA	Représentant chef de district de santé	2022-2024		Nombre de COSA redynamisés	0%	100%	Commune de NKONDJOCK Rapport d'activités
		Création de nouveaux COSA	Représentant chef de	2022-2024		Nombre de nouveaux COSA créés	0%	100%	Commune de NKONDJOCK

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de Référence	Valeur cible	Source de données
				Début	Fin				
			district de santé						Rapport d'activités
		Formation /recyclage des COSA	Représentant chef de district de santé	2022-2024		Nombre de formation /recyclage réalisés	0%	100%	Commune NKONDJOCK Rapport d'activités
Santé									
Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité	Impliquer les populations dans la gestion des FOSA	Sensibilisation des populations sur l'importance de leur implication dans l'accès aux soins de sante	Représentant chef de district de santé	2022 -2024		Nombre de séances de sensibilisations réalisées	0%	100%	Commune NKONDJOCK de Rapport d'activités
		Plaidoyer auprès des ONG /structures privés pour la construction des FOSA	Représentant chef de district de santé	2022 -2025		Fiche de décharge plaidoyer envoyé auprès des partenaires	0%	100%	Commune de NKONDJOCK Rapport d'activités
Education									
Améliorer l'accès aux services d'éducation de qualité dans l'espace communal	Augmenter de 5 le nombre d'école de la maternelle d'ici 2024	Construction de 5 écoles Maternelles	MINEDUB/ MAIRIE	2022-2024		Nombres d'écoles construits	39	44	Commune de NKONDJOCK Rapport d'activités
	Augmenter de 3 le nombre d'écoles du cycle primaire d'ici 2024	Construction de 3 écoles du cycle primaire	MINEDUB/ MAIRIE	2022-2024		Nombres d'écoles construits	38	3	commune de NKONDJOCK Rapport d'activités
	Augmenter le nombre de bancs dans les écoles maternelles et primaires de 30 % d'ici 2024	Acquisition des bancs pour les écoles maternelles et primaires	MINEDUB/ MAIRIE	2022-2024		Nombre de bancs acquis	100%	130%	Commune de NKONDJOCK Rapport d'activités
	Augmenter de30% le personnel enseignant d'ici 2024 d'ici 2024	Affectation des enseignants dans les écoles maternelles et primaires	MINEDUB/ MAIRIE	2022-2024		Nombre d'actes de nomination/affectation	100%	130%	Commune de NKONDJOCK de Rapport d'activités

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de Référence	Valeur cible	Source de données
				Début	Fin				
	Augmenter la présence des enseignants dans les écoles de 40% d' ici 2023	Suivi de la présence des enseignants dans les écoles	MINEDUB/ MAIRIE/ APEE	2022-2023		Taux de présence des enseignants	60%	100%	Commune de NKONDJOK <i>Rapport d'activités</i>
Fourniture des service communaux									
Améliorer la qualité de l'offre des services communaux	Améliorer la communication entre les instances communales et les populations d'au moins 60% d'ici 2024	Organisation des réunions d'information et d'échanges avec les chefs de villages / quartiers	Secrétaire général de la commune	2022-2024		Le nombre des réunions tenues	40%	100%	Commune de NKONDJOCK <i>Rapport d'activités</i>
	Réduire le temps de traitement des requêtes/ demandes de services communaux de 50% d'ici 2023	Suivi constant des requêtes /demandes de services communaux émanant des populations	Secrétaire général de la commune	2022-2023		Délai moyen de traitement des requêtes /demandes de service communaux émanant des populations	100%	50%	Commune de NKONDJOCK <i>Rapport d'activités</i>
	Sensibiliser les populations de tous les villages /quartiers pour leur implication dans les actions de développement D' ici 2024	Organisation des réunions de sensibilisations aux actions de développement	Secrétaire général de la commune	2022-2024		Nombre de réunions de sensibilisation tenues	20%	100%	NKONDJOCK de <i>Rapport d'activités</i>

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

L'analyse des différentes données collectées lors de l'enquête CCAP score card aura mis en lumière les niveaux d'insatisfaction de la population de la commune de NKONDJOCK dans les différents secteurs ciblés par ladite enquête. Dans cette partie nous rappelons les différents problèmes relevés et donnons quelques recommandations en vue d'améliorer les conditions de vie de ces populations.

➤ Dans le secteur de l'hydraulique les problèmes portent sur :

:

- L'insuffisance des équipements hydrauliques et la non fonctionnalité d'une partie des équipements hydraulique existants ;
- le délai relativement long mis pour la réparation des équipements hydrauliques en panne ;
- la forte proportion des ménages qui s'approvisionnent principalement à la source ou à la rivière. Or, l'eau fournie par de ces deux sources d'approvisionnement ne satisfait pas le plus souvent aux exigences d'une eau potable ;
- La gestion insuffisante des points d'eau ;
- L'éloignement des points d'eau pour une partie ménages ;
- La faible implication des populations dans la contribution financière pour faire fonctionner les COGES ;

En vue de remédier à cette situation nous donnons les recommandations suivantes :

:

- Augmenter de l'offre de biens et services dans le secteur de l'hydraulique par l'acquisition et l'installation des nouveaux équipements tels que : les forages avec pompe à motricité humaine, forages avec pompe électrique, puits avec pompe à motricité humaine , borne fontaine etc . En outre il faudrait aménager les sources existantes pour rendre l'eau potable.
- Réparer rapidement des équipements hydrauliques après la survenance des pannes. A cet effet, il faudrait disposer en permanence du stock des pièces de rechange ;
- Mettre sur pieds, au niveau des villages/ quartiers, des techniciens de l'eau capables de réparer les équipements hydrauliques en panne, la commune devant s'occuper de leur formation et de leur encadrement ;

- Redynamiser et assurer le suivi des comités de gestion de l'eau au niveau des villages /quartiers ;
- Inciter la population à contribuer financièrement pour faciliter le fonctionnement des COGES.

➤ Dans le secteur de la santé les problèmes identifiés, à la source de la non satisfaction de la population sont notamment :

- L'insuffisance du nombre de formations sanitaires ne permettant pas à une partie des ménages à accéder facilement aux FOSA
- Insuffisance du personnel entraînant la baisse de la qualité des services offerts par les FOSA ;
- Le coût élevé des soins de santé pour une partie des ménages

En vue d'apporter des solutions à ces problèmes, diverses interventions à différents niveaux sont envisageables :

- Construire de nouvelles infrastructures sanitaires et réhabiliter des FOSA existant ; ceci aura pour effet de : augmenter de la capacité d'accueil des malades, améliorer la qualité de l'offre de service et réduire la distance d'accès aux FOSA, pour les ménages défavorisés ;
- Doter les FOSA du personnel médical et paramédical en nombre suffisant dans le but d'améliorer la qualité des services ;
- Mobiliser les partenaires privés pour accompagner la commune dans le secteur de la santé ;
- En ce qui concerne les coûts élevés des soins de santé, à moyen terme, la mise en application de l'assurance maladie universelle constituera une solution.

➤ Au niveau du secteur de l'éducation, les problèmes relevés sont :

- L'insuffisance du nombre d'écoles dans la zone rurale surtout au niveau des cycles maternel et primaire. En effet, les enfants de la maternelle en zone rurale parcourent en moyenne 2046,04 m pour atteindre, l'école tandis que les élèves du primaire effectuent en moyenne 2945,51 m ;
- Insuffisance des salles de classes à différents cycles.;
- Insuffisance des équipements en termes de bancs à tous les cycles.

- Insuffisance de manuels scolaires ;
- Insuffisance de la qualité de services éducatifs à cause de la présence irrégulière des enseignants.

Pour faire face à cette situation, il est recommandé de mener les actions ci-après :

- Construire de nouvelles écoles au niveau des cycles primaires et secondaires pour faciliter l'accès à l'école aux élèves ruraux ;
- Augmenter le nombre de bancs dans les salles de classes et mettre à l'aise les écoliers
- Distribuer les manuels scolaires pour rendre les écoliers plus assidus ;
- Améliorer la qualité des enseignements en veillant à la présence régulière des enseignants.
- Renforcer le rôle de l' APEE dans le suivi des présences enseignants à l' école

➤ Quant au secteur des services communaux les problèmes relevés portent sur :

- La non information de la population sur la programmation des activités de développement de la commune ;
- un faible niveau d'accompagnement des villages /quartier par de la commune dans les actions de développement ;
- Une lenteur dans la délivrance de quelques documents.

Pour solutionner ces problèmes, nous recommandons ce qui suit :

- Renforcer la communication au sein de la commune par l'organisation de réunion régulière entre les autorités communales et les chefs de villages /quartiers. A titre d'exemple, une fois le trimestre.
- Appuyer ou accompagner la population pour toute action initiée en vue du développement du village/ quartier
- Réduire le temps de traitement des requêtes ou réserver une suite rapide aux demandes de la population.
- Sensibiliser la population pour son implications dans les actions de développement

Annexe 1 : préface officielle.

PRÉFACE

La décentralisation est consacrée par divers textes légaux et réglementaires qui définissent l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales décentralisées que sont la région et les communes. Il faut noter que la loi No 2019 /024 du 24 décembre 2019 portant code générale des collectivités territoriales décentralisées, tout en s'inscrivant dans l'esprit et gardant les principes régissant la décentralisation, non seulement les renforce mais encore elle donne une plus large autonomie aux CTD (art. 6 du CGCTD : « les CTD s'administrent librement » et art. 8 du CGTD « elles règlent librement les affaires de leur compétence ». De même, elle réaffirme et précise les compétences transférées par l'Etat aux CTD (art. 18 du CGCTD « l'ETAT transfère aux CTD les compétences nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire, éducatif culturelle et sportif ». Dans le cadre de transfert de compétences par l'Etat aux CTD, la loi explicite les matières faisant l'objet du transfert de compétences dans les secteurs sociaux de base tels que l'approvisionnement en eau(art. 157 du CGCTD), la population /services communaux et la sante (art. 160 du CGCTD), l'éducation (art. 161 du CGCTD).

Dans sa politique de renforcement progressif du processus de la décentralisation, le Gouvernement du Cameroun a mis en place, avec l'appui de ses partenaires techniques financiers, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) qui est un cadre d'implémentation des stratégies de développement en vue d'améliorer les conditions de vie des populations à la base. Dans le cadre de sa mission d'accompagner les communes, le PNDP a appuyé la commune de NKONJOCK dans l'élaboration du plan communal développement (PCD) qui est un outil de pilotage du développement de la commune, de la bonne gouvernance et de renforcement de la démocratie participative dans la mesure où sa confection offre l'opportunité d'associer les populations à identifier leurs besoins et à exprimer leurs profondes aspirations.

Le développement étant processus d'amélioration continue, une œuvre collective impliquant plusieurs acteurs à différents niveaux, il est donc inséparable de l'évaluation. Le déploiement de l'enquête de satisfaction du service rendu par l'offre de biens et services dans l'espace communal en vue de la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique (SCORE

CARD), par le PNDP et ce, avec l'appui technique de l'OSC ayant conduit cette opération, constitue un exercice d'apprentissage et de consolidation de la démocratie participative. En effet, cette enquête visant à capter la perception des populations sur la satisfaction de l'offre publique de service dans les secteurs sociaux de base tels que l'approvisionnement en eau, la sante, l'éducation et les services communaux doit mener à court terme à la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique. Par ailleurs, les résultats issus de cette enquête d'évaluation sont utiles pour identifier les dysfonctionnements, recueillir les desiderata des citoyens, initier les actions correctrices, fixer de nouveaux objectifs pour une meilleure performance. En définitive ces résultats, vont contribuer à asseoir le mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique (SCORE CARD). L'appropriation du SCORE CARD, sa pérennisation par une pratique régulière vont non seulement consolider la démocratie mais aussi donner tout son sens à la redevabilité des organes de direction de la commune.

Dans ce contexte, en tant que Maire de la commune de NKONDJOCK, je formule le vœu que contrôle citoyen de l'action publique SCORE CARD soit une pratique intégrée dans la gouvernance de l'espace communal pour une offre de services publics toujours améliorés.

Le maire de la Commune de NKONDJOCK



The image shows a red circular official stamp of the Mayor of Nkondjock. The text in the stamp reads: "REPUBLIQUE DU CAMEROUN", "DEPARTEMENT DU NOUN", "LE MAIRE", "COMMUNE DE NKONDJOCK", and "REGION DU NORT". Overlaid on the stamp is a blue ink signature. Below the signature, the name "Dr. Lomlat Daback" is written in red ink, followed by "Ferre Allouis" in red ink.

Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région	
S1Q02	Département	
S1Q03	Lot de Communes	
S1Q04	Commune	
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres	
	Téléphone du répondant	
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA)	
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA)	
S1Q09	Nom du superviseur communal	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X	
S1Q11	Z	
S1Q12	Résultat de la collecte	
	1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser)	
	2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
	Appréciation de la qualité de l'enquête :	
	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires

Ordre d'enseignement	S2Q01 : Dans la commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant	S2Q02 : Combien d'établissements du secondaire compte la commune dans l'« ordre d'enseignement » ?	S2Q03 : Combien d'établissements du secondaire sont non opérationnelles dans l'« ordre d'enseignement » ?	S2Q04 : Combien d'établissements du secondaire disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l'« ordre d'enseignement » ?
A. Public				
B. Privé laïc				
C. Privé confessionnel				
S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?			
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09			
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?			
S2Q08	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation dans l'enseignement secondaire de la commune ? 1=Oui 2=Non			
S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?			
S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?			
S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et deuxième cycle) ?			
S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non			



ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION

S1Q01	Région _____ lit _____	
S1Q02	Département _____ Nkam _____	
S1Q03	Commune _____ ndobian ou nkondjock _____	
S1Q04	Lot de communes _____	
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	
S1Q06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale	
S1Q07	Nom de la localité _____	
S1Q08	Numéro de structure _____	
S1Q08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X _____ Y _____ Z _____	
S1Q10	Nom du chef de ménage _____	
S1Q11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin	
S1Q12	Nom de l'enquêté _____	
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____	
S1Q14	Sexe de l'enquêté : _____ 1=Masculin 2=Féminin	
S1Q15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____	
S1Q16	Téléphone de l'enquêté _____	
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q19	Nom de l'enquêteur _____	
S1Q20	Nom du superviseur communal _____	
S1Q21	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 4=Absence d'un répondant compétent 2=Enquête incomplète 5=Logement vide ou pas de logement à l'adresse 3=Refus 96=Autres (à préciser)	
(Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)		
S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

CODES S1Q13

- | | | |
|------------------------------------|--|--|
| 1 = Chef de Ménage | 3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e) | 5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e) |
| 2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage | 4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e) | 6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e) |
| | | 7= Domestique |

Section II. EAU POTABLE

		1=oui 2=non 8=NSP
Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?	A. Puits avec pompe à motricité humaine	
	B. Puits avec pompe électrique	
	C. Puits à ciel ouvert	
	D. Forage avec pompe à motricité humaine	

Section II. EAU POTABLE

		E.Forage avec pompe électrique F. Borne-fontaine G.Source H. Marre I.Réseau d'adduction d'eau J. Adduction en eau potable(CAMWATER) K.Rivière X. Autres-à préciser)_____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 —————> S2Q17		☐
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 1= Puits avec pompe à motricité humaine 4=Forages avec pompe à motricité humaine 2= Puits avec pompe électrique 5=Source 6. Rivière 3=Forage avec pompe électrique 7=Adduction en eau potable 8.Borne-fontaine		☐
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui —————> S2Q07		☐
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		☐
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non —————> S2Q08		☐
S2Q07a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5 —————> S2Q08		☐
S2Q07b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune B=Etat C=Une élite D=Le comité de gestion du point d'eau E=Chef de village/quartier F=CAMWATER/SNEC/CDE X=Autres partenaires : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
Si S2Q08 = A	S2Q08a	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	☐
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	☐ ☐ ☐
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Insignifiant	☐
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		☐ ☐ ☐ ☐
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		☐ ☐ ☐
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		☐ ☐ ☐
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		☐
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois ...3=Jamais 8=NSP		☐
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		☐
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		☐
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		☐ ☐ ☐ ☐

Section II. EAU POTABLE

S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non → S2Q18	☐	
S2Q17a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ? A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
S2Q17b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 → S2Q18	☐	
S2Q17c	Si vous avez eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → S2Q20.	☐	
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ? A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Points d'eau supplémentaires	
		A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	☐
		A2 Donation du site de construction d'un point d'eau	☐
		A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	☐
		B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants	
		B1 Redynamisation/mise en place du COGES	☐
		B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	☐
		B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	☐
		B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	☐
		B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	☐
		C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	
		C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	☐
		C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	☐
		X. Autres à préciser _____	☐

Section III. SANTE

		1=Oui 2=Non 8=NSP
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	A. Centre de santé intégrée B. Centre Médical d'Arrondissement C. Hôpital de district D. Hôpital régional E. Hôpital de référence F. Formation de santé privé X. Autres (à préciser) ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel	☐

Section III. SANTE

Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer			
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	☐
		B. Coût	☐
		C. Accueil	☐
		D. Qualité des soins	☐
		E. Disponibilité du personnel	☐
		F. Disponibilité de médicaments	☐
		X. Autres à préciser :	☐
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		☐
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		☐
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	☐
		A. ciseaux	☐
		B. Seringues	☐
		C. Alcool	☐
		D. Coton	☐
		E. Bétadine	☐
		F. Thermomètre	☐
		G. tensiomètre	☐
		H. Balance	☐
		I. Gants	☐
X. Autres à préciser :	☐		
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	
A. Maternité B. Pédiatrie C. Laboratoire D. Petite Chirurgie E. Hospitalisation X. Autres à Préciser : _____		☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisnable 3=Faible		☐
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturation, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		☐
S3Q10	Existe-t-il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP Si non → S3Q12		☐
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient-ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		☐
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse)		☐

Section III. SANTE

	1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15	
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Absentéisme du personnel D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire E. Monnayage des soins F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité des équipements H. Insuffisance des équipements I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires C. Amélioration de la gestion des FOSA C1. La redynamisation du COSA/COGE C2. L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements C3. L'accueil et la prise en charge des patients C4. La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière C5. Plaidoyer pour l'affectation du personnel C6. Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical D. Réduction du coût d'accès aux soins de santé D1. Subvention de la COSA D2. Le Développement de partenariats publics-privés D3. La négociation des jumelages et intercommunalités X. Autres à préciser

Section IV. EDUCATION

S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.				
Nom de l'enfant dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans		_____	_____	_____	_____
S4Q02	« Nom » fréquente-t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non	☐	☐	☐	☐
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1 ^{er} cycle 4 = Secondaire 2 ^{ème} cycle 5 = Professionnelle	☐	☐	☐	☐
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant	☐	☐	☐	☐
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel	Eloignement	☐	☐	☐

Section IV. EDUCATION

	I, quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Coût	☐	☐	☐	☐
		Qualité de l'éducation	☐	☐	☐	☐
Cycle d'enseignement		Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle	
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle public d'enseignement « Nom du cycle » ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant	☐	☐	☐	☐	
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐	
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné						
Cycle d'enseignement		Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle	
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire que fréquente votre enfant (nom du cycle) ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km					
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures					
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente le enfants de votre ménage a-t-il un cycle complet ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐		
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				☐	
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐	
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les	☐	☐	☐	☐	

Section IV. EDUCATION

	élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non				
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	☐	☐		
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage sont scolarisés dans le (nom du cycle) ?				
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	☐	☐	☐	☐
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	☐	☐	☐	
S4Q17a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires	☐	☐	☐	
	B. Durée	☐	☐	☐	
	C. Réunion d'information et non d'échanges	☐	☐	☐	
	D. Non reddition des comptes	☐	☐	☐	
	X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Inscription ----- (en FCFA)	Inscription ----- (en FCFA)	Inscription ----- (en FCFA)	Inscription ----- (en FCFA)
		APEE ----- (en FCFA)	APEE ----- (en FCFA)	APEE ----- (en FCFA)	APEE ----- (en FCFA)
		Autres frais ----- (en FCFA)	Autres frais ----- (en FCFA)	Autres frais ----- (en FCFA)	Autres frais ----- (en FCFA)
		Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Faible	☐	☐	☐	☐
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle				

Section IV. EDUCATION

	cet enfant du ménage fréquente, sont endommagées, qui s'occupe des réfections ? Autre intervenant ? A. L'APEE B. Le Maire (Commune) C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/MIN EFOP E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser) _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → S4Q24a	☐	☐	☐	☐
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? A. Eloignement de l'établissement B. Insuffisance de salles de classe C. Insuffisance d'équipements D. Insuffisance des écoles E. Manquements liés au Personnel E1. Assiduité, E2. Ponctualité E3. Qualité des enseignements F. Absence de distribution de manuels scolaires G. Mauvais résultats H. Coûts élevés de la scolarité X. Autres à préciser	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S4Q24a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ? A. Prime d'excellence aux écoles B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐

Section IV. EDUCATION

	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	☐	☐	☐	☐
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	☐	☐	☐	☐
	E. Formation des enseignants	☐	☐	☐	☐
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	☐	☐	☐	☐
	X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐
	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
S4Q24b	A. Participation aux activités de l'école	☐	☐	☐	☐
	B. Prime aux bons enseignants	☐	☐	☐	☐
	C. Dénonciation des enseignants indécents	☐	☐	☐	☐
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	☐	☐	☐	☐
	E. Acquiescement des cotisations	☐	☐	☐	☐
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	☐	☐	☐	☐
	G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	☐	☐	☐	☐
	H. Diffusion des bonnes pratiques	☐	☐	☐	☐
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	☐	☐	☐	☐
		X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐

Section V. SERVICES COMMUNAUX

	S5Q01	S5Q02	S5Q03 Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 = minutes, 3 = heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année <i>Si S5Q03= 0/ en cours passer à S5Q03a Sinon, passer directement à S5Q04</i>	S5Q03a Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) – 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	S5Q04 Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable 2=Long 3=Très long Si S5Q04=1 → S5Q06	S5Q05 Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser)	S5Q06 Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Services communaux ↓	Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non → le service suivant	Comme nt avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal					
Acte de naissance	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Acte de décès	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Acte de mariage	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐

Section IV. EDUCATION

Légalisation des documents officiels	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Délivrance des documents d'Urbanisme	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Aménagement des voiries	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Gestion des déchets /assainissement	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Hygiène et salubrité	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Aménagement des espaces verts et de loisir	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Transport public	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Eclairage public	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Aménagement des aires de jeux	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Certificat de domicile	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Validation des plans de localisation	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Authentification des documents	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Informations	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
Autres (à préciser) _____	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐
S5Q07	Vous ou un membre du ménage avez-vous participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? =Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14						☐
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non information des populations de la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal C1. Absentéisme du personnel C2. Corruption C3. Mauvais accueil C4. Manque de professionnalisme D Méconnaissance des actions menées par la commune E Manque de confiance envers l'exécutif municipal F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) _____					☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Section IV. EDUCATION

S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	☐
		B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	☐
		C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	☐
		D. Consultation du babillard de la commune	☐
		H. Interventions dans les radios communautaires	☐
		H1 Animation des tranches d'antenne	☐
		H2 Suivi des tranches horaires dédiées	☐
		H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées	☐
		H4 Adhésion à des groupes d'écoute	☐
		I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	☐
X. Autres (à préciser) : _____	☐		

Observations sur l'enquête

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements (mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions)



ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région	_ _ _
S1Q02	Département	_ _ _
S1Q03	Numéro du Lot de Communes	_ _ _
S1Q04	Commune	_ _ _ _
S1Q05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé ?	_ _ _ _
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé ?	_ _ _ _ _ _ _
S1Q07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé ? 1=Oui 2=Non	_
S1Q08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel	_
S1Q09	Téléphone du répondant	_ _ _ _ _ _ _ _
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA)	_ _ _ /_ _ _ /_ _ _ _
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA)	_ _ _ /_ _ _ /_ _ _ _
S1Q12	Nom du superviseur communal	
S1Q13	Coordonnées GPS du district de santé X	_
S1Q14	Z	
	Résultat de la collecte	
	1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser)	
	2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête :	_
	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires					
Type de formations sanitaires	S2Q01 : la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	S2Q03 : Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	S2Q04 : Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	S2Q05 : Combien de personnes bénéficient de l'accès à l'eau ? Commune entretenue 1=Oui Si non aller au type suivant
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
B. Centre Médical d'Arrondissement	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
C. Hôpital de district	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
D. Hôpital régional	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
E. Hôpital de référence					
F. Formation sanitaire privée	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
X. Autres (à préciser)	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
S2Q07	Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non				
S2Q08	Tous les villages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non				
S2Q09	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requis ?				



ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE COMMUNE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	
S1Q02	Département _____	
S1Q03	Lot de Communes _____	
S1Q04	Commune _____	
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	
S1Q07	Votre commune connaît-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres _____	
S1Q09	Téléphone du répondant _____	
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS de la commune X _____ Y _____ Z _____	
S1Q14	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

Type de point d'eau potable	S2Q01 : Votre commune dispose-t-elle d'un point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune ?	S2Q03 : Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune ?	S2Q04 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	S2Q05 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine					
B. Puits avec pompe électrique					
C. Forages avec pompe à motricité humaine					
D. Forage avec pompe électrique					
E. Borne-fontaine					
F. Source					
G. Réseau d'adduction d'eau communal					

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable			
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)		☐	
S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?		
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3		☐
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	☐
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	☐
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	☐
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	☐
		X. Autres (à préciser) _____	☐

Section 3 : Services communaux			
Nature du service	S3Q01 : Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q02 : Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q03 : Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps
A. Etablissement d'actes d'état-civil	☐	☐	
B. Délivrance des documents d'urbanisme	☐	☐	
C. Aménagement des voiries	☐	☐	
D. Gestion des déchets / Assainissement	☐	☐	
E. Légalisation des documents	☐	☐	
F. Authentification des documents	☐	☐	
G. Hygiène et salubrité	☐		
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	☐		
I. Aménagement des aires de jeux	☐		
J. Eclairage public	☐		
K. Transport public	☐		
L. Aides aux indigents	☐		
X. Autres (à préciser) _____	☐		